

DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance du lundi 25 mars 2013

CONSEIL GÉNÉRAL



Table des matières

Ouverture de la séance.	3
Adoption de comptes rendus.	3
2013 DDEES 31 G - Subvention (3.500.000 euros) et avenant à la convention avec OSEO Régions pour abonder le fonds Paris Innovation Amorçage.	3
2013 DDEES 41 G - Subvention et convention (210.000 euros) avec l'association Carrefours pour l'Emploi (7e).	5
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au forum de l'emploi dans le 12e.	5
2013 DDEES 52 G - Subvention et convention (20.000 euros) avec l'association "Soutien aux salariés de l'automobile du 93" (24, avenue Romain Rolland - 93150 Blanc Mesnil).	8
Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux salariés de PSA-Aulnay.	8
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au recours aux stagiaires sur des emplois permanents.	12
Vœu déposé par l'Exécutif.	12
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'évolution du Comité parisien pour l'emploi.	13
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au dispositif ADAM.	15
2013 DDEES 10 G - DASES 121 G - Conventions, conformes à une convention-type, relatives au financement par le Département de Paris d'actions d'insertion progressives par le biais du travail à la carte, dit "Premières Heures", au bénéfice des publics les plus fragilisés et éloignés de l'emploi.	17
2013 DPP 1 G - Modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la surveillance humaine de bâtiments, immeubles, équipements et sites municipaux, départementaux ou conventionnés et de manifestations évenementielles organisées par la Ville de Paris en cinq lots séparés.	19
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au club "Jardin des Poètes".	21
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la taxe d'apprentissage.	22
2013 DASES 66 G - Prévention Spécialisée. Conventions pour la gestion d'actions de prévention spécialisée avec 15 associations autorisées pour la période 2013-2015.	24
2013 DASES 163 G - Réalisation d'un centre social au sein de la ZAC de la Porte Pouchet (17e): accord sur le	

principe, le financement et les modalités d'incorporation dans le patrimoine départemental.

2013 DASES 168 G - Subvention (135.000 euros) et conventions avec 3 Caisses des écoles en vue de l'extension du programme "Paris Santé Nutrition" aux 10e, 18e et 20e.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'une structure de santé en exercice regroupé sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'une Maison de Santé pluri professionnelle.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien des urgences de l'Hôtel-Dieu.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'aide aux grands adolescents et jeunes majeurs.

2013 DASES 88 G - Renouvellement de la convention tripartite relative au dispositif des "Espaces Solidarité Insertion" (ESI) conclue entre le Département de Paris, l'Etat et la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) et renouvellement des conventions bilatérales conclues entre le Département de Paris et chaque gestionnaire d'"Espace Solidarité Insertion".

2013 DASES 173 G - PDIE. Participation (390.000 euros) et conventions avec trois associations pour une action de soutien psychologique d'allocataires parisiens du RSA.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création d'un accueil de jour et de proximité au 42, rue Oberkampf (11e).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'un accueil de jour et de proximité, 42, rue Oberkampf (11e).

Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Clôture de la séance.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Liste des membres présents.

Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.	50
--	----

Annex n° 2 - Tableau des votes des groupes politiques.	52
--	----

La séance est ouverte à quinze heures trente minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mme Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Marie-Laure HAREL, secrétaire de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance du lundi 11 février 2013 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2013 DDEES 31 G - Subvention (3.500.000 euros) et avenant à la convention avec OSEO Régions pour abonder le fonds Paris Innovation Amorçage.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEES 31 G relatif à l'attribution d'une subvention de 3.500.000 euros et d'un avenant à la convention avec OSEO Régions pour abonder le fonds Paris Innovation Amorçage.

Mme POLSKI est là ? Voilà.

Vous avez la parole, Madame POLSKI.

Mme Olivia POLSKI. - Merci.

Monsieur le Président, mes chers collègues, créé en 2009 avec Oséo-Régions le fonds Paris Innovation Amorçage permet de soutenir l'innovation et la croissance des P.M.E. parisiennes, d'accompagner et de financer les porteurs de projets et les jeunes entrepreneurs innovants.

Les demandes, venant d'incubateurs labellisés Paris Innovation, d'entreprises innovantes admises dans les pépinières labellisées aussi Paris Innovation, ou encore d'entreprises innovantes dans les projets d'expérimentation qui sont sélectionnés par le laboratoire Paris Région Innovation, ont afflué depuis 2009.

(Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

L'engagement du Maire de Paris ainsi que celui de son adjoint Jean-Louis MISSIKA ont permis entre 2009 et 2012 de financer 343 projets d'entreprises, dont 24 pour des expérimentations.

L'année 2012 a été exceptionnelle avec l'ouverture de plusieurs grands incubateurs, comme Nord Express avec 75 entreprises, Pépinière 27 avec 60 entreprises ou encore l'extension d'Agoranov.

Ce dispositif a permis d'accompagner la montée en puissance du plan Incubateur. Ainsi de nouveaux incubateurs, comme celui de la Gaieté lyrique, celui de l'E.N.S.A.M. ou celui du Centquatre, ou encore même celui des Ateliers Paris Design, ont pu ouvrir cette année grâce à ce dispositif. En 2014, ouvriront les incubateurs de la rue de Rennes, de Boucicaut et McDonald.

Le succès est donc largement au rendez-vous pour cette initiative.

Par cette nouvelle dotation, de 3.500.000 euros, proposée à notre Conseil au travers de ce projet de délibération, le fonds est portée à 21 millions d'euros, la Ville de Paris et Oséo dotant à part égale le fonds.

Au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, je me félicite du fait que l'objectif initial de la création d'un fonds doté au terme de la mandature de 20 millions d'euros soit d'ores et déjà dépassé.

Aussi, je vous invite, mes chers collègues, au nom du groupe S.R.G.A., dans ce contexte de crise, à voter favorablement ce projet qui permet de soutenir nos P.M.E. innovantes, de favoriser la croissance à Paris et de contribuer à son rayonnement national et international.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame POLSKI.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

Un peu de calme, s'il vous plaît, que l'on entende la réponse de M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA. - Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais remercier Mme POLSKI pour cette intervention.

Effectivement, l'accord que la Ville de Paris a passé avec Oséo a rencontré un immense succès auprès des jeunes entreprises innovantes parisiennes. Pour vous donner un ordre de grandeur, nous avons investi 5 millions d'euros en 2009-2010, 3 millions d'euros en 2011, 6 millions d'euros en 2012, 7 millions d'euros en 2013, ce qui fait que l'objectif initial, que nous nous étions fixé lors de la création de ce fonds...

Je sais bien que l'innovation ne vous intéresse pas beaucoup, mais peut-être que vous pourriez écouter. Je vais être bref, c'est promis.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Monsieur MISSIKA, poursuivez.

M. Jean-Louis MISSIKA. - Non, je préférerais avoir le silence, Madame la Présidente. Moi, je ne parle pas dans le brouhaha, je suis désolé !

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Peut-on faire un effort collectif ? Nous avons déjà une heure de retard sur la séance.

Monsieur MISSIKA, vous avez la parole.

M. Jean-Louis MISSIKA. - Merci.

Ce fonds, qui atteint aujourd'hui 21 millions d'euros, ce qui dépasse la somme des 20 millions que nous nous étions fixés en début de mandature, a permis entre 2009 et 2012 de financer 343 projets d'entreprise, dont 24 pour des expérimentations.

Comme vous l'avez dit, Madame POLSKI, ce fonds a pour avantage de permettre aux jeunes entreprises innovantes d'avoir les moyens financiers au moment le plus difficile pour elles pour trouver de l'argent privé, qui est le moment du décollage, de la preuve du concept. Cette nouvelle dotation garantit le soutien des projets 2013, dont ceux issus des nouveaux sites qui vont ouvrir cette année, qu'il s'agisse de la deuxième phase de l'incubateur de la Gaieté Lyrique, Créatis 2, les ateliers Paris Design, qui sont l'incubateur des trois écoles d'art de la Ville de Paris, Boucicaut, qui va être le deuxième plus grand incubateur parisien après Nord-Express, avec 6.000 mètres carrés, et le Welcome City Lab, qui est l'incubateur du tourisme, que nous lançons avec mon collègue M. Jean-Bernard BROS dans les semaines qui viennent.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 31 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEES 31 G).

2013 DDEES 41 G - Subvention et convention (210.000 euros) avec l'association Carrefours pour l'Emploi (7e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au forum de l'emploi dans le 12e.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - A présent, nous examinons le projet de délibération DDEES 41 G relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention de 210.000 euros avec l'association Carrefours pour l'Emploi (7e), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé la proposition de vœu référencée n° 1 G dans le fascicule.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, je tiens à souligner l'engagement de Paris dans la bataille pour l'emploi à travers le projet de délibération qui nous est présenté ici sur l'association "Carrefour pour l'emploi" et l'organisation des forums pour l'emploi.

Paris n'est certes pas épargnée par la crise mais nous sommes relativement préservés, avec un taux de chômage en deçà des courbes régionales et nationales, avec une augmentation moindre qu'ailleurs en France, soit 8,4 % pour Paris, 10 % pour l'hexagone et 8,6 % pour l'Île-de-France au troisième trimestre 2012.

Je suis persuadée que ces forums organisés par le Département avec l'association "Carrefour pour l'emploi" y sont pour quelque chose.

Nous, collectivité publique, créons les conditions de la mobilisation de tous - entreprises, secteur associatif, services publics de l'emploi - au service d'un même objectif : l'emploi.

Un département qui dit à ses entreprises : "Venez recruter, nous vous amènerons des candidats motivés" et qui, à ses habitants à la recherche d'un emploi dit : "Venez présenter votre candidature, les entreprises recrutent" est un département qui permet de recréer le chemin de la confiance, si nécessaire en cette période de crise.

Bien sûr, nous connaissons le chiffre qui laisse toujours perplexe d'un tiers de postes difficiles à pourvoir à Paris. Il ne suffit pourtant pas d'une simple rencontre dématérialisée entre offre et demande de travail ; ce serait trop facile.

Les forums ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Derrière, il y a de la préparation, de l'information, de la formation de la part du service public de l'emploi, des services du département comme la maison des entreprises et de l'emploi ou les espaces d'insertion, également la mission locale de Paris, qui aura en charge d'accompagner les 1.200 emplois d'avenir, dont 300 au sein de notre collectivité, ainsi qu'un large réseau de partenaires associatifs que nous soutenons.

Ce suivi et cet accompagnement sont primordiaux car comme le dit si bien notre dynamique adjoint à l'emploi et au développement économique, M. Christian SAUTTER, un chômeur accompagné est à moitié sauvé !

Je tenais à souligner ce travail pour montrer tout ce que recouvre l'engagement pris en décembre 2012 par M. Bertrand DELANOË de doubler le nombre de forums en 2013. Cet engagement est tenu. Paris, qui a organisé quatre forums en 2012, les a reconduits le mois dernier par un vote de notre Assemblée.

"Paris pour l'emploi", le plus important organisé en France ; un forum pour les jeunes diplômés ; un autre pour les seniors ; un autre pour la diversité devenu "Paris Métropole pour l'emploi des jeunes et l'égalité des chances", qui a eu lieu en février dernier à La Villette et qui a connu un certain succès.

Paris en organisera désormais huit par an sur les principaux secteurs d'activité en tension, dont un forum "Action sociale, santé et petite enfance".

Le Département va même soutenir deux nouveaux arrondissements qui ont souhaité lancer leur propre forum localisé.

Nous passerons donc de quatre à dix forums par an, sans compter les forums déjà organisés de longue date par certaines mairies d'arrondissement, comme celui du 14 février, organisé dans le 12e arrondissement comme chaque année.

Avec 6.700 retours à l'emploi en 2011, nous espérons en 2013 peut-être pas doubler - ne soyons pas trop optimistes -, mais largement dépasser ce chiffre déjà très positif des retours à l'emploi permis par les forums.

Je vous invite à voter ce projet de délibération pour donner aux Parisiennes et aux Parisiens de bonnes chances pour retrouver un emploi sur notre territoire.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame CHARNOZ.

La parole est à présent à Mme Valérie MONTANDON, pour la présentation du vœu.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Présidente.

Je ne vous apprends rien si je vous dis que nous sommes en période de crise, que le chômage augmente, aussi bien au niveau national que parisien.

Lors de sa communication sur le budget primitif, M. le Maire de Paris a annoncé le doublement des forums de l'emploi et de recrutement. Nous aimerions à travers ce vœu nous assurer que le 12e arrondissement pourra bien bénéficier de ce doublement, notamment d'un deuxième forum de l'emploi.

La part des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans ainsi que la part des allocataires du R.S.A. dans l'Est parisien, notamment dans le 12e arrondissement, est supérieure à la moyenne parisienne. C'est pour cela aussi que nous aimerions que l'un des forums, notamment celui demandé en supplément soit consacré aux jeunes.

Enfin, il y a un constat dans l'organisation du forum de l'emploi du 12e arrondissement, c'est que les entreprises d'intérim ne sont souvent sollicitées que comme bouche-trou.

Or, en période de crise, on sait très bien qu'un emploi, même temporaire, peut aider des familles à sortir de la précarité et à remettre le pied dans le monde du travail.

Enfin, c'est pour cela que nous vous demandons que dans ce forum du 12e arrondissement, les entreprises soient sollicitées dès le départ. Ce n'est pas parce que vous allez associer des entreprises d'intérim locales que vous allez désavantager les C.D.I. Les deux offres sont totalement complémentaires.

C'est pour toutes ces raisons que nous demandons le doublement du forum de l'emploi dans le 12e arrondissement, donc deux forums, que soit aussi consacré un forum pour les jeunes et enfin, que les entreprises d'intérim locales soient associées dès le début de la conception du forum.

Je vous en remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame MONTANDON.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, je remercie les deux oratrices, Mme Sandrine CHARNOZ et Mme Valérie MONTANDON, d'être du même avis sur l'efficacité des forums de recrutement, qu'il s'agisse, comme Mme CHARNOZ l'a très bien expliqué, des quatre forums traditionnels qui sont organisés avec "Carrefours pour l'emploi" : "Paris pour l'emploi" au mois d'octobre, le forum pour les seniors au mois de décembre, le forum pour les jeunes en février, dont je rappelle à notre Assemblée qu'il a été converti en "forum métropolitain pour l'emploi des jeunes", montrant bien que la métropole a une réalité économique et sociale concrète de bassin de vie et de bassin d'emploi et enfin, le forum des jeunes diplômés en juin.

Comme Mme CHARNOZ l'a dit, ce sont 6.700 personnes, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes qui ont retrouvé un emploi en 2011. Nous n'avons pas encore les résultats complets pour 2012 mais il est probable que ces résultats soient assez proches de ceux de 2011 alors qu'il y a eu davantage de visiteurs, malheureusement du fait de la crise, qu'il y a eu davantage d'entreprises présentes, heureusement, grâce à l'association "Carrefour pour l'emploi" et qu'il y a eu davantage d'emplois proposés.

J'en profite pour m'associer à l'hommage que Mme CHARNOZ a rendu aux services de la Ville ou aux services avec lesquels la Ville travaille : les maisons des entreprises et de l'emploi, les espaces d'insertion, la mission locale, qui est une, mais qui comprend cinq entités particulièrement performantes. J'ai eu l'occasion récemment de revenir dans le 18e arrondissement, qui organise pratiquement un forum emploi toutes les trois semaines, en tout cas à l'époque du printemps.

Je ne saurai omettre Pôle Emploi, qui est un partenaire important, le P.L.I.E., les espaces d'insertion et j'en oublie certainement.

Comme l'a dit Mme MONTANDON, le Maire a décidé de doubler le nombre de ces forums et comme l'a dit Mme CHARNOZ, il y aura quatre forums de plus que les quatre forums traditionnels financés par la Ville avec le concours de "Carrefours pour l'emploi".

Le 29 mars, et vous êtes tous conviés, il y a un forum sur le commerce et la grande distribution qui se tient à la mairie du 9e arrondissement et je remercie le maire du 9e arrondissement et ses équipes de l'accueillir.

Le 19 avril, il y a un forum sur les métiers de la petite enfance organisé avec la mairie du 4e arrondissement.

Le 25 avril, il y a un forum sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration organisé là encore avec la mairie du 4e arrondissement et celle du 3e arrondissement.

Il y aura, c'est une première, pour les métiers du commerce, à Beaugrenelle dans le 15e arrondissement, un forum au mois de juin.

L'engagement du Maire de doubler ces forums est tenu, mais je ne saurais oublier le 12e arrondissement dont je suis élu comme Mme MONTANDON, et rappeler, et Mme la Maire est présente et particulièrement active, que le 10e forum (c'est un arrondissement parmi les plus obstinés en matière de forums pour l'emploi), le 10e forum s'est tenu le 14 février. 35 entreprises étaient présentes, dont 4 entreprises de travail intérimaire. Il y a eu 1.400 visiteurs et notamment la mission locale a drainé énormément de jeunes vers ce forum.

Alors, Madame MONTANDON, je pense que votre vœu si je puis dire est déjà exaucé, puisque l'accent sur les jeunes a déjà été mis le 14 février dans le 12e arrondissement, l'accent sur les entreprises d'intérim a déjà été souligné puisqu'elles représentent 10 % des entreprises.

Là où je m'écarte de vous, c'est lorsque vous dites que les entreprises d'intérim sont une sorte de voie sinon royale, du moins très importante de retour à l'emploi pour les jeunes. Je pense que le forum du 12e arrondissement était parfait. Si Mme la maire du 12e arrondissement veut organiser un deuxième forum, elle le fera à l'automne, c'est son choix.

Mais je voudrais dire pour terminer, que c'est bien de citer le 12e arrondissement, le 18e arrondissement et bien d'autres, mais certains arrondissements, chère Madame MONTANDON, n'organisent aucun forum et il est clair que si je suivais votre raisonnement au pied du chiffre, le fait de doubler les forums 2 fois 0, cela fait 0 ! Je vous suggère d'utiliser votre grand talent de conviction pour qu'un certain nombre de maires d'opposition acceptent enfin d'organiser des forums emplois soit généralistes, soit consacrés à certaines populations, soit consacrés à certains métiers, le 1er le fait, le 15e le fait, le 16e l'a fait pour la première fois, mais d'autres arrondissements sont d'une timidité redoutable en la matière.

Parce que votre vœu est déjà exaucé ou parce qu'il met sur l'intérim un accent trop important, je vous demande de le retirer. Sinon, je recommanderai à notre Assemblée de le rejeter.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Le vœu est-il retiré, Madame MONTANDON ?

Mme Valérie MONTANDON. - Non je ne le retire pas, je suis désolée, Monsieur SAUTTER, vous n'avez pas répondu à ma question, je demandais le doublement dans le 12e arrondissement et non de faire le tour de tous les arrondissements.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous passons au vote puisque le vœu n'est pas retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 41 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEEES 41 G).

2013 DDEEES 52 G - Subvention et convention (20.000 euros) avec l'association "Soutien aux salariés de l'automobile du 93" (24, avenue Romain Rolland - 93150 Blanc Mesnil).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux salariés de PSA-Aulnay.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - A présent, nous examinons le projet de délibération DDEEES 52 G relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention de 20.000 euros avec l'association "Soutien aux salariés de l'automobile du 93" (24, avenue Romain Rolland - 93150 Blanc Mesnil), sur lequel l'Exécutif a déposé le vœu référencé n° 2 G dans le fascicule.

La parole est à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN. - Merci, Madame la Présidente, notre groupe votera le projet de délibération et le vœu qui nous sont présentés concernant les salariés d'Aulnay victimes des décisions de la direction de P.S.A.

Nous considérons en effet que les salariés n'ont pas à payer les conséquences de choix désastreux qui ont été faits par la direction de leur entreprise. De ce point de vue d'ailleurs, nous trouvons le vœu très gentil vis-à-vis de la direction de l'entreprise et c'est pourquoi nous vous proposerons un amendement oral pour un peu souligner ses responsabilités.

Nous considérons en effet que la situation de P.S.A. était anticipable et que sans l'incompétence, voire le cynisme des actionnaires de P.S.A., on n'en serait pas là aujourd'hui.

P.S.A. est quand même une entreprise qui se caractérise par la production diesel la plus importante aujourd'hui, un choix industriel qui s'est confirmé et qui fait que la France a aujourd'hui le parc diésélisé le plus important du monde. Avec des conséquences extrêmement lourdes : 7 milliards d'euros de niches fiscales pour favoriser ce choix industriel, c'est ce qu'a rappelé la Cour des Comptes. Un choix qui pèse extrêmement lourd sur l'ensemble des ménages.

3 milliards d'euros d'importation de gasoil qui ne serait pas nécessaire si l'on avait un parc automobile plus équilibré, et entre 20 et 30 milliards d'euros de coût pour la santé du fait de cette diésélisation du parc.

Faites les additions, ce sont entre 30 et 40 milliards d'euros que cela coûte à la collectivité pour inciter à un choix industriel totalement contraire aux enjeux de santé publique et aux enjeux environnementaux pour lesquels d'ailleurs la France va très probablement être condamnée dans les années à venir.

Par ailleurs, pour l'entreprise elle-même, ce choix se révèle catastrophique. L'image même de Peugeot comme constructeur du diesel est un handicap majeur à l'exportation, et c'est principalement à l'exportation, aujourd'hui que cette entreprise se retrouve dans l'incapacité de vendre ses véhicules.

Soulignons d'ailleurs que les usagers eux aussi sont victimes de ces choix industriels. Les trois quarts de ceux qui ont acheté des véhicules diesels en croyant faire une bonne affaire en se rattrapant sur les carburants qu'ils achètent, en fait sont les dindons de la farce puisque circulant moins de 20.000 kilomètres par an, la rentabilité de ces véhicules est totalement négative.

Par ailleurs, globalement si l'on prend en compte l'ensemble des questions qui se posent dans l'industrie automobile aujourd'hui, on voit bien que indépendamment de ce choix de diesel, nous avons à faire face à une industrie, notamment en France, mais pas qu'en France, qui a été incapable d'anticiper l'augmentation du coût du pétrole, les inquiétudes qui se portent sur la question de pollution de l'air, le fait qu'utiliser un véhicule automobile dans les villes est devenu de plus en plus aberrant parce que ces véhicules passent leur temps dans des embouteillages car ils sont trop mal conçus par rapport au besoin de mobilité, embouteillages dans les villes et sur les autoroutes avoisinantes.

Finalement, ce qui devait être un instrument de mobilité se retrouve être un instrument d'immobilité.

C'est la raison pour laquelle j'ai été chargé avec Mme Fabienne KELLER, l'ancienne maire de Strasbourg et sénatrice, d'un rapport au Parlement sur ce que pourrait être demain la voiture écologique. Nous réfléchissons à comment on pourrait aller vers des véhicules beaucoup plus sobres, moins consommateurs, qui utiliseraient des carburants plus renouvelables, qui seraient moins consommateurs d'espaces, moins gros, moins rapides, mais qui seraient bien plus adaptés à la fois aux contraintes environnementales et sanitaires, aux enjeux de mobilité de nos concitoyens et aux contraintes économiques.

Je souhaitais le dire à l'occasion de ce projet de délibération et de ce vœu parce que c'est bien que l'on soutienne les salariés, mais c'est bien qu'on s'interroge pour savoir pourquoi ils sont aujourd'hui dans cette situation. Et c'est la raison pour laquelle notre groupe propose un amendement dans les considérants de ce vœu pour indiquer cette responsabilité en indiquant : "Considérant par ailleurs que les salariés de P.S.A. paient les conséquences de choix et de stratégies de production qui n'ont pas suffisamment anticipé les nécessaires évolutions de l'industrie automobile". Il s'agit ici de rappeler donc la responsabilité de leurs employeurs et notamment des actionnaires de ces entreprises qui n'ont pas fait les choix pertinents et dont les salariés sont aujourd'hui les premières victimes.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur BAUPIN.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Madame la Présidente, chers collègues, je suis heureux, au nom des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, que nous puissions aujourd'hui voter cette subvention exceptionnelle de 20.000 euros en faveur de l'association de soutien aux salariés de P.S.A. Chacun sait dans quelle situation se trouvent aujourd'hui les ouvriers, les employés, les salariés de cette entreprise, qui vivent la peur au ventre, sans savoir de quoi demain sera fait, sans savoir s'ils auront leur emploi demain, sans savoir s'ils pourront payer leur loyer.

Chacun le sait aussi, le projet industriel de la direction de Peugeot, projet industriel, quel mensonge quand on connaît la réalité que cela recouvre, est plus qu'inquiétant. Chacun sait aussi qu'au total ce sont 8.000 emplois qui sont menacés, 8.000 familles qui se retrouveraient sur le carreau avec la fermeture du site d'Aulnay, dont 200 d'entre elles vivent à Paris. Et c'est aussi la raison pour laquelle il était essentiel que notre Ville, que notre collectivité puisse prendre ses responsabilités et montrer sa solidarité avec les salariés de P.S.A. Nous prenons nos responsabilités avec cette subvention en leur apportant notre soutien, et c'est tant mieux.

Chacun sait aussi que la direction de P.S.A. cherche à mater ce conflit par tous les moyens, y compris à travers des moyens illégaux. Je pense au lock-out. Ce conflit place les salariés de P.S.A. dans une situation de difficulté et de fragilité extrêmes.

Il nous appartient donc de tendre la main aux ouvriers de P.S.A. et à leur famille, comme nous le faisons aujourd'hui à travers le vote de ce projet de délibération. Et en faisant cela, Paris s'honore.

Comme notre texte le souligne, la préservation du tissu industriel de la petite couronne est un enjeu métropolitain. Cela concerne les Parisiens au même titre que les habitants des territoires d'implantation de ces entreprises. Comme le Conseil général de Seine-Saint-Denis, comme la ville de Gennevilliers, comme la commune de Tremblay-en-France, comme d'autres villes qui ont, au cours des dernières semaines, attribué des subventions exceptionnelles à l'Association des amis des salariés de P.S.A., nous démontrons qu'une solidarité réelle est possible.

C'est un geste attendu et je suis donc particulièrement heureux que nous puissions, par ce moyen-là, contribuer au combat pour l'emploi et pour la dignité des salariés de P.S.A.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

La parole, à présent, est à Mme Claire MOREL.

Mme Claire MOREL. - Madame la Présidente, chers collègues, comme les précédents orateurs l'ont souligné effectivement, 2.800 salariés de l'usine P.S.A. d'Aulnay-sous-Bois font face à la décision de fermeture de leur usine prise par la direction de leur groupe. C'est un bassin d'emploi qui est touché. Ce sont des salariés et leurs familles dont la situation économique est considérablement fragilisée.

Paris se doit donc d'être mobilisée. Et Paris est directement concernée, puisque 200 Parisiens travaillent sur le site d'Aulnay et se retrouvent donc menacés de difficultés.

C'est pourquoi le Département propose d'apporter, via le versement d'une subvention exceptionnelle de 20.000 euros à l'association "Soutien aux salariés de l'automobile de Seine-Saint-Denis", une aide matérielle à nos concitoyens concernés.

Cette contribution n'a pas vocation à régler la question de fond. Elle constitue un plus pour les salariés parisiens et la marque de la volonté sans cesse renouvelée de la collectivité d'être aux côtés des victimes du chômage et des Parisiens menacés de perdre leur emploi, et aussi une volonté de s'impliquer dans le devenir du tissu économique du Grand Paris.

Au-delà, la Ville de Paris se devra d'appeler la direction de P.S.A., après cette décision dommageable pour l'avenir, à un dialogue social constructif avec les organisations syndicales, afin d'aboutir à un plan de sauvegarde de l'emploi qui intègre un reclassement ambitieux pour tous les salariés concernés.

De même, la réindustrialisation du site doit être, pour l'Etat et les autres acteurs concernés, un objectif prioritaire à mettre en œuvre pour l'emploi des salariés de P.S.A. d'Aulnay.

Pour l'immédiat, des familles parisiennes sont mises en difficulté par un projet de fermeture d'un site francilien. Il n'y a donc pas de temps à perdre pour agir et c'est pourquoi je vous appelle tous, chers collègues, à adopter ce projet de délibération.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame MOREL.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Madame la Présidente, merci.

C'est un bien drôle projet de délibération que vous nous proposez de voter cet après-midi. Un bien drôle projet de délibération accompagné de bien violents propos.

M. BAUPIN qualifie les dirigeants de P.S.A. d'incompétents et de cyniques. M. BAUPIN vous rappelait le choix industriel de P.S.A. en faveur du diesel, qui peut en effet être contesté. Mais plutôt que de vous en prendre aux dirigeants de cette société - familiale, permettez-moi de vous le rappeler - qui a contribué au capitalisme industriel de notre pays depuis plusieurs décennies...

Quoi que vous puissiez en dire et en dépit de vos quolibets, c'est bien la réalité industrielle de ce pays qu'incarne aussi à sa façon la famille Peugeot. Alors, plutôt que de critiquer ses dirigeants, prenez-vous en, si vous le souhaitez, aux choix industriels, aux choix stratégiques auxquels ils ont donné leur aval, mais certainement pas aux personnes elles-mêmes.

Et c'est d'ailleurs, dans votre majorité gouvernementale, à l'échelle nationale, une pratique bien mauvaise que vous reprenez ici au sein de notre Conseil de Paris.

Alors permettez-moi de vous rappeler un principe général du C.G.C.T., le Code général des collectivités territoriales : nous ne pouvons traiter que des sujets ayant vocation à être municipaux ou départementaux. Alors, si aujourd'hui, notre Conseil accorde une subvention en faveur de quelques familles de P.S.A. à Aulnay-sous-Bois, si demain - et nous avons tout à le craindre, étant donnée la mauvaise politique économique menée par le Gouvernement AYRAULT aujourd'hui -, d'autres entreprises sont en difficulté en Région Ile-de-France, allez-vous solliciter de la même façon le mois prochain le contribuable parisien et les finances de la Ville ? Si après-demain, à Varsovie ou à Barcelone, une entreprise française est dans l'obligation de licencier un certain nombre de ses salariés, allez-vous solliciter le contribuable parisien et les finances de la Ville ?

Je crois que c'est dans un bien mauvais engrenage que vous vous engageriez là. Et je préfère une autre approche de la question, car en réalité, vous ne justifiez nullement la nécessité et la possibilité pour notre Conseil de Paris d'avoir à voter cette subvention, quelle qu'elle soit. Vous ne motivez ni le nombre de familles concernées - vous nous indiquez 200, mais comment est-ce justifié ? - ni la nécessité en elle-même.

Alors, aujourd'hui, dans ce pays, une politique industrielle, nous la recherchons. Le Ministre, M. MONTEBOURG, fait des moulinets, brasse de l'air. Plutôt que de faire payer aux contribuables parisiens ses faiblesses et l'inanité de sa politique, vous feriez mieux de vous adresser à M. MONTEBOURG, qui bâtit sa politique sur une illusion, sur une supercherie, un mensonge vendu aux Français l'année dernière, mensonge qui est aujourd'hui dévoilé, ne serait-ce que par le projet de délibération et le vœu que vous nous proposez !

Alors, pour toutes ces raisons-là, vous comprendrez bien que nous ne pouvons pas avaliser un tel projet de délibération, quel que soit notre souci de solidarité et notre bienveillance à l'égard de ces salariés placés en bien mauvaise difficulté.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur ALPHAND.

Pour répondre, la parole est à M. Christian SAUTTER, et vous nous donnerez également votre sentiment sur l'amendement oral proposé par M. Denis BAUPIN.

Monsieur SAUTTER ?

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Absolument, Madame la Présidente.

D'abord, je remercie M. Denis BAUPIN, M. Ian BROSSAT et Mme Claire MOREL d'avoir souligné qu'il ne s'agit pas d'un "bien drôle de projet de délibération", mais qu'il s'agit d'une crise industrielle et sociale d'une très grande gravité.

Et je vais démontrer à M. ALPHAND que Paris est directement impliquée dans cette crise. Il y a en fait une double urgence : une urgence industrielle et une urgence sociale. L'urgence industrielle a très bien été soulignée : la fermeture d'un site automobile. C'est la première depuis la fermeture de Renault Billancourt il y a 20 ans. Donc c'est, pour la Région, y compris pour Paris, un événement tout à fait dramatique. Il y a 2.800 salariés directement employés. On peut arriver à 4.000 - je laisse à M. BROSSAT la responsabilité de son chiffre -, jusqu'à 8.000 emplois touchés indirectement.

Donc, il y a une véritable crise industrielle qui, à mon avis, Monsieur ALPHAND, n'a pas été ouverte par M. MONTEBOURG. Cela résulte, comme M. BAUPIN l'a souligné, de choix industriels erronés sur une très longue période.

Et il y a urgence sociale. Et il y a urgence sociale parisienne, parce que parmi ces 2.800 salariés, il y a 200 Parisiennes et Parisiens dont l'emploi est menacé. Et c'est en direction et exclusivement en direction de ces Parisiennes et de ces Parisiens que le vœu a été déposé et que l'aide à l'association "Soutien aux salariés de l'automobile du 93" est destinée.

Il y a donc 200 familles - c'est une nouvelle version des 200 familles, Monsieur ALPHAND - qui sont menacées dans leur emploi, dans leur mode de vie. Et donc, il apparaît important, parce que la solidarité ne s'arrête pas aux seuls Parisiens qui travaillent à Paris... Nous devons porter secours, lorsqu'elles en ont besoin, aux familles de Parisiens qui sont menacées par le chômage.

Alors, dans le vœu qui est présenté, j'accepte tout à fait le considérant ajouté par M. BAUPIN que je vais lire, puisque c'est un amendement oral : "Considérant par ailleurs que les salariés de P.S.A. payent les conséquences de choix et de stratégies de production qui n'ont pas suffisamment anticipé les nécessaires évolutions de l'industrie automobile", on ne peut pas être plus modéré, me semble-t-il, dans la forme. On pourrait certainement imaginer dire pire.

Je vois que la promotion à l'Assemblée nationale de M. BAUPIN l'a complètement assagi !

Donc, dans ce vœu, il y a trois éléments.

Il y a, premièrement, une adresse à la direction de P.S.A. - et personne ne met en cause particulièrement, Monsieur ALPHAND, la famille PEUGEOT - pour que le dialogue social reprenne sereinement et que le plan de sauvegarde de l'emploi propose des solutions de reclassement acceptables à l'ensemble des 2.800 salariés du site.

Il y a quelqu'un qui chahute derrière, mais je ne l'entends pas, j'en suis heureux !

Le deuxièmement, c'est une adresse au Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social...

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Pouvez-vous laisser finir M. SAUTTER, s'il vous plaît !

S'il vous plaît, Monsieur ? Peut-on laisser terminer M. SAUTTER ?

Merci.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Je vais terminer.

Merci, Monsieur DUBUS, pour l'attention que vous portez à ce dossier !

Nous appelons, si le vœu est voté, le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social à faire en sorte que l'on trouve des solutions de réindustrialisation du site avec des perspectives de

création d'emplois et de développement économique suffisantes, évidemment en priorité pour les salariés de P.S.A. à Aulnay.

Enfin, et c'est l'objet du projet de délibération, l'idée d'un soutien de la collectivité parisienne et d'un accès facilité aux dispositifs de droit commun du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Il peut y avoir des familles qui aient du mal à payer leur loyer, donc je vous incite, peut-être pas à l'unanimité, mais je vous incite à voter et ce vœu et le projet de délibération correspondant qui manifestent que la métropole est une réalité économique, sociale, historique et qui porte des valeurs de solidarité.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu amendé, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

NPPV pour le groupe U.M.P.P.A.

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 4 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 52 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DDEES 52 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au recours aux stagiaires sur des emplois permanents.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Il s'agit des vœux référencés n° 3 G et n° 3 G bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs au recours aux stagiaires sur des emplois permanents.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, la Ville de Paris est très engagée, puisque c'est une ville universitaire, pour faciliter l'accès des étudiants en stage obligatoire dans l'obtention de leur diplôme. Maintenant, nous savons également que le recours aux stagiaires doit suivre une réglementation extrêmement précise. La loi notamment du 28 juillet 2011 précise en son article L. 612 que les stages "ne peuvent pas avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent de l'entreprise" ou évidemment de la collectivité.

Or, lorsqu'on lit les offres de stages sur le site "paris.fr", on observe un certain nombre de stages de six mois qui ont pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent au sein de la Ville. On remarque aussi que certains de ces stages respectent les calendriers de la loi, c'est-à-dire six mois ; après, il faut une latence au moins d'un tiers de la durée du stage mais ils reprennent après. Donc, on voit bien que, là, il y a un problème, il me semble, d'emploi permanent.

A travers ce vœu, nous, nous demandons :

- que la Ville réoriente sa politique d'offres de stages, afin de ne pas recourir à des stagiaires pour l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent au sein de la Ville ;

- que l'on communique au Conseil de Paris les dispositions mises en œuvre pour assurer l'accueil et le tutorat des stagiaires ;

- et, enfin, que l'on organise un groupe de travail sur ces questions en associant les organisations syndicales représentatives des agents de la Ville et les organisations syndicales étudiantes parisiennes.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre, la parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, je remercie très sincèrement Mme Danielle SIMONNET d'attirer l'attention sur l'ambition de l'accueil des stagiaires par la Ville de Paris. Ce sont environ 6.500 stagiaires, pour la plupart étudiants, qui sont accueillis chaque année et qui sont rémunérés, lorsqu'ils sont là pendant plus de deux mois. Cela coûte d'ailleurs 1,2 million d'euros.

Mme SIMONNET a aussi insisté sur le fait que, grâce à M. Didier GUILLOT, qui pourrait répondre aussi bien que moi à ce vœu, il y a eu des propositions qui ont été élaborées par les "Etudiants de Paris - le Conseil", c'était en 2009, pour que la liste de ces stages soit plus transparente. Il y avait peut-être une tradition un peu de cooptation familiale de stagiaires ; cela pouvait exister dans le passé. Il y a là maintenant une plate-forme qui est sur "paris.fr" où les offres sont publiées en ligne et où il y a eu, par exemple l'an dernier, 500.000 visiteurs. Je crois même que nous avons reçu - je parle sous le contrôle de M. Didier GUILLOT - un prix territorial en 2011 par l'Observatoire de l'innovation publique.

D'autre part, les étudiants, avec M. Didier GUILLOT, ont défini des règles de meilleur accueil et de suivi des stagiaires. Depuis le 1er janvier de cette année, les directions sont en train de définir un plan d'accueil des stagiaires.

Ma collègue, Mme Isabelle GACHET, qui est juste derrière moi, a retenu cet axe de travail dans le programme de la Mission jeunesse qu'elle pilote.

C'est pourquoi, avec M. Didier GUILLOT et avec Mme Isabelle GACHET, nous proposons de substituer, mais en reconnaissant tout à fait l'initiative que vous avez prise, à votre vœu un vœu de l'Exécutif qui reprend à peu près les mêmes considérants mais qui, me semble-t-il, est plus adapté à la situation puisqu'il s'agit de réaffirmer l'engagement à mener une politique de stage ambitieuse, tout en veillant à ne recourir à des stagiaires que sur des missions déterminées - c'est un rappel à la loi que vous faites et qui est complètement entériné dans la pratique mais aussi dans le vœu d'Exécutif - et que l'on aborde à nouveau les dispositions mises en œuvre pour assurer l'accès, l'accueil et le suivi des stagiaires qui avaient été élaborées lors de la réunion de bilan d'"Etudiants de Paris - le Conseil".

Je vous propose donc, Madame SIMONNET, après les remerciements pour avoir évoqué cette question, de retirer votre vœu au profit du vœu cousin que l'Exécutif a déposé.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Madame SIMONNET, retirez-vous votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, d'autant plus que le vœu de l'Exécutif rappelle bien l'engagement auprès des administrations parisiennes de la nécessité de ne pas prendre des stagiaires sur des emplois permanents, ce qui me semble un rappel extrêmement important et je vous en remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 5 G).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'évolution du Comité parisien pour l'emploi.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 4 G dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relative à l'évolution du Comité parisien pour l'emploi.

La parole, pour une minute, est à M. Jean-Jacques GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Madame la Présidente.

Si l'on peut considérer la dégradation du marché de l'emploi actuel, que les séances du Comité parisien pour l'emploi sont davantage consacrées à des diagnostics qu'à une réflexion sur la dynamisation du marché du travail et si l'on considère aussi la nécessité d'appréhender le marché du travail sur le territoire de l'aire urbaine de Paris et sur le bassin d'emploi métropolitain, nous souhaiterions, et nous émettons le vœu, que le Conseil parisien pour l'emploi évolue en Conseil métropolitain du développement économique, présidé par une personnalité qualifiée, qui aura notamment pour mission :

- de publier périodiquement une base de données sur l'emploi dans la métropole parisienne,
- de définir des politiques publiques permettant la création et le maintien de l'emploi,
- d'élaborer des stratégies pour le développement économique du territoire,
- et d'évaluer, naturellement, les besoins de formation.

Merci.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Merci, Madame la Présidente.

A mon tour de remercier M. GIANNESINI qui est un des rares élus de l'Opposition à participer assez régulièrement au Comité parisien pour l'emploi, dont je rappelle qu'il est constitué d'élus, de représentants des unions syndicales et patronales départementales, qu'il aborde périodiquement l'actualité de l'emploi et des sujets tels que l'emploi des jeunes et les emplois d'avenir - c'était la dernière réunion - ou l'emploi des seniors ou les services à la personne ou l'emploi dans l'hôtellerie. Lors de la dernière réunion, nous avons traité avec Mme Lyne COHEN-SOLAL du dossier de Virgin qui suscitait et suscite toujours beaucoup d'inquiétudes.

Vous voulez faire de ce comité, dont le champ est limité à Paris et aux questions de l'emploi, une sorte de Commission économique et sociale de la métropole, donc un conseil métropolitain du développement économique. Ceci n'est à l'évidence pas du ressort de notre Conseil d'en décider.

Je peux vous dire que nous faisons, avec "Paris Métropole", le Syndicat mixte d'études, des pas en ce sens, puisque, comme je l'ai déjà dit, il y a eu le 19 février dernier un Forum métropolitain pour l'emploi des jeunes. Si certains membres de notre Conseil l'ont fréquenté - je sais que certains l'ont fait -, ils ont vu qu'à l'entrée il y avait une vingtaine de missions locales de toute la métropole qui étaient déployées pour accueillir les jeunes qui ne venaient pas seulement de Paris, mais aussi de petite et de grande couronnes.

Nous allons dans ce sens. Nous travaillons aussi au sein de la Commission développement et solidarité de Paris Métropole sur des questions économiques, telles que celles de l'hôtellerie. Mais votre vœu, me semble-t-il, est un peu prématuré. J'en prends bonne note, mais je vous suggère quand même d'abord qu'il soit porté, pas seulement par Paris mais qu'il soit porté par les collectivités métropolitaines.

Je pense que nous allons dans la direction que vous souhaitez et, si vous le voulez, nous pourrions au cours de prochaines réunions parler de l'emploi, non seulement à Paris mais dans une perspective métropolitaine, si cela vous convient. Nous pouvons aussi, puisque c'est une question que vous évoquez, traiter des questions de formation et on inviterait évidemment le Conseil régional qui est maître d'œuvre en la matière à participer.

Donc, je vous propose des pas concrets, pas une transformation institutionnelle. Pour résumer, je vous suggère de retirer votre vœu, sinon je serai obligé de demander à voter contre. Mais nous nous inscrivons dans un mouvement qui est celui que vous souhaitez.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Si vous ne retirez pas votre vœu... Vous retirez votre vœu ? Allez-y.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Madame le Maire, je préfère le laisser puisque cela va dans le bon sens. La réponse de M. SAUTTER va effectivement dans le sens que je souhaite, mais c'est une manière de prendre date et de continuer dans cette direction, parce que je pense que c'est la bonne direction.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au dispositif ADAM.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 5 G dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relative au dispositif ADAM.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour une minute.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais quand même regretter... Tout à l'heure, j'ai été empêchée d'accéder à l'Hôtel de Ville. J'avais une minute de retard et on ne m'a pas permis de m'exprimer sur un projet de délibération. Je pense que si cela avait été un élu de votre majorité, vous l'auriez accepté et je voulais juste m'étonner de ces méthodes.

Je vais vous présenter un vœu qui est relatif au dispositif ADAM...

Oui, c'est malheureusement la réalité : deux poids, deux mesures !

Le dispositif ADAM. C'est un dispositif dont je vais peut-être rappeler le principe. Il est proposé par l'association "PlaNet Finance", qui est par ailleurs présidée par M. Jacques ATTALI et dont le siège est dans le 17e. Ce dispositif ADAM a pour objectif la détection et l'accompagnement des micro-entrepreneurs.

Ce projet est particulièrement important. Il est à l'heure actuelle développé à l'étranger, beaucoup en Afrique, mais il nous a paru opportun dans le 17e, dans les quartiers qui peuvent en avoir besoin, de faire bénéficier la population entre autres de la porte Pouchet de ce projet.

Ce projet consiste à développer la micro-finance dans les quartiers, avec pour objectif d'accompagner, de sensibiliser de jeunes adultes à l'entrepreneuriat. Le but de ce dispositif est d'inciter à la création de micro-entreprises...

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Si vous pouviez conclure, Madame KUSTER !

Mme Brigitte KUSTER. - ... par un accompagnement personnalisé, un suivi et le financement des projets jusqu'à leur réalisation.

Outre cet objectif qui accompagnera un élan de solidarité dans des quartiers difficiles, cette action pourrait évidemment s'insérer particulièrement et avec pertinence dans le cadre du G.P.R.U. de la porte Pouchet...

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Madame KUSTER, c'est une minute. Si vous pouvez conclure, s'il vous plaît !

Mme Brigitte KUSTER. - Le rapport du Conseil national des villes sur le développement économique dans les quartiers propose notamment d'accompagner les jeunes créateurs d'entreprise, et ce dispositif y répond.

Ainsi considérant que, pour valider l'opportunité de ce projet, une étude de faisabilité doit être menée pour l'association pour un montant de 15.000 euros, que la Caisse des dépôts prend en charge la moitié de ce projet et que les services de l'Etat ont fait part de leur intérêt, nous sommes à ce stade dans l'attente de la décision de la Ville de Paris, qui a dit son intérêt pour le projet mais qui n'a pris à ce jour aucune décision concrète.

C'est pourquoi nous proposons, entre autres avec M. Jérôme DUBUS qui est en charge du conseil de quartier concerné, que la Ville participe à l'étude de faisabilité du dispositif ADAM.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Madame KUSTER, merci pour votre intervention.

Le règlement intérieur est valable pour tout le monde : c'est une minute pour présenter les vœux qui ne se rattachent pas à des projets de délibération qui sont à l'ordre du jour.

Pour répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Merci, Madame la Présidente.

Depuis dix ans, Paris a mis en place un nombre croissant de dispositifs de soutien à la création d'entreprise. Aujourd'hui, il se crée environ 500 entreprises par semaine à Paris. L'enjeu est donc bien de les pérenniser et de les développer.

Quatre leviers principaux ont été mis en place par la Ville pour cela.

Tout d'abord, pour faciliter leur hébergement avec le plan Pépinières et Incubateurs : 5.000 mètres carrés en 2001, 100.000 mètres carrés en 2014, une capacité d'accueil de 520 "start-up" à ce jour faisant de Paris l'un des premiers incubateurs au monde.

Deuxième levier pour leur financement : le fonds Paris Innovation Amorçage, mis en place par la Ville grâce à mon collègue M. Jean-Louis MISSIKA et avec Oséo, qui propose des financements aux entreprises incubées sous forme d'avances remboursables allant jusqu'à 100.000 euros. Doté de 7 millions d'euros annuels, il a déjà permis le financement de plus de 250 jeunes entreprises innovantes depuis 2010.

Autre dispositif : "Paris Finance Plus", fonds de garantie d'emprunt bancaire pour la création, la transmission et le développement d'entreprises parisiennes géré par Oséo.

Autre dispositif, le soutien au "Réseaux Entreprendre et Scientipôle Initiative" : ce sont des octrois de prêts d'honneur à des créateurs et des repreneurs d'entreprises à fort potentiel, qui sont accompagnés pendant trois ans.

Nous avons également mis en place des dispositifs pour accompagner ces entreprises. Un accompagnement est ainsi proposé pour les incubateurs et les pépinières et nous soutenons des initiatives d'accompagnement entrepreneurial tel que Paris Pionnières ou l'ADIE.

Enfin, nous soutenons les réseaux d'entreprise.

Comme les dispositifs doivent être de plus en plus ciblés, nous développons et soutenons des dispositifs à l'attention des jeunes déjà, qu'il s'agisse de l'amorçage d'une idée ou d'un besoin de financement. Par exemple, avec le groupement "Jeunes Créateurs", soutenu par mes collègues Mme Gisèle STIEVENARD et M. Christian SAUTTER, qui est présent dans le quartier de la porte Pouchet dans le 17^e arrondissement et que vous évoquiez, Madame la Maire.

Un des objectifs majeurs est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes qualifiés ou non qualifiés en s'appuyant sur la création d'activités ou d'entreprises. Il existe également déjà le dispositif "Créajeunes" de l'ADIE qui est un programme gratuit à destination des jeunes de 18 à 30 ans, qui a pour but de donner aux porteurs de projets tous les outils nécessaires à leur création dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions avec un accompagnement.

Ce sont plus de 110 jeunes Parisiens, dont 29 % sont issus des quartiers "politique de la ville" de Paris, qui sont actuellement accompagnés par "Créajeunes".

Nous avons également les boutiques de gestion, dont le but est d'accompagner les créateurs d'entreprise et qui accueillent un nombre important de jeunes.

Enfin, nous soutenons "Paris Initiative Entreprise", plateforme parisienne de France Active, et notamment son programme "Cap Jeunes" qui accompagne et finance les jeunes de moins de 26 ans.

Cette politique volontariste porte ses fruits, puisqu'en 2012 on compte 8.000 créations nettes d'entreprises à Paris.

Vous l'aurez compris, Paris est extrêmement mobilisé pour la création d'entreprise, et en particulier pour celles des jeunes, et nous mettons donc déjà en place un grand nombre de dispositifs.

Le projet de création d'ADAM n'est pas ressorti comme prioritaire lors de mes dernières rencontres avec la Caisse des dépôts, où nous avons fait le point sur un certain nombre de projets cofinancés par la Ville et par la Caisse des dépôts.

Je connais la qualité du travail effectué par PlaNet Finance et son équipe et l'intérêt que présentent les A.D.A.M. Ce dispositif est prévu pour les territoires qui sont dépourvus d'offres à destination des jeunes.

Vous l'aurez compris, compte tenu de ce que je viens de rappeler, ceci n'est pas le cas à Paris.

J'émettrai donc un avis défavorable à votre vœu.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame VERON.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2013 DDEES 10 G - DASES 121 G - Conventions, conformes à une convention-type, relatives au financement par le Département de Paris d'actions d'insertion progressives par le biais du travail à la carte, dit "Premières Heures", au bénéfice des publics les plus fragilisés et éloignés de l'emploi.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DDEES 10 G - DASES 121 G. C'est un dispositif concernant les "premières heures".

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, mes chers collègues, la crise économique actuelle rend d'autant plus sensibles les problèmes d'exclusion sociale et d'extrême précarité. Un nombre croissant de nos concitoyens sont concernés par des situations de pauvreté et de désocialisation.

Il est de notre devoir d'apporter des réponses à ces circonstances difficiles afin de permettre aux personnes les plus démunies et les plus éloignées de l'emploi de reprendre contact avec notre société.

Paris a décidé en 2011 d'expérimenter sur deux ans un dispositif baptisé "premières heures" en direction d'un public défavorisé, notamment les sans domicile fixe.

Il s'adapte à la fragilité et à la situation des bénéficiaires, qui ne peuvent accéder de prime abord aux structures d'insertion par l'activité économique et à des contrats de 26 heures hebdomadaires.

Il permet aux bénéficiaires d'augmenter progressivement leur temps de travail en démarrant un travail par une à deux heures parfois seulement par semaine, jusqu'à 16 heures quand cela leur est possible.

Il leur permet de reprendre progressivement tout en bénéficiant d'un suivi social complet en matière d'hébergement, de soins et d'accès au droit par l'intermédiaire de travailleurs sociaux.

Cet accompagnement social est une condition sine qua non pour favoriser leur réinsertion.

Cette démarche à la carte et personnalisée représente une véritable innovation sociale puisque aucun contrat de travail ou contrat aidé n'a amené un tel fonctionnement.

Au cours de ces deux années, l'expérimentation a bénéficié à 75 Parisiens, dont 20 ont d'ores et déjà trouvé un emploi durable. D'autres sont engagés dans des formations qualifiantes.

Ce programme a été permis grâce à six associations partenaires - ATOLL 75, Emmaüs Défi, Macadam, SOS Insertion et Alternatives, Mains libres et la régie de quartier de Paris Centre.

Je sais que leur retour d'expérience est unanimement positif.

Je voudrais féliciter Mme Pauline VERON, vous, Madame la Présidente et M. Christian SAUTTER pour la pérennisation et la généralisation de cette innovation sociale, qui offrira à d'autres Parisiens de nouvelles perspectives d'avenir, et je vous invite à voter ce projet de délibération avec enthousiasme.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame CHARNOZ.

Pour répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Je remercie ma collègue Mme Sandrine CHARNOZ pour son intervention sur ce projet de délibération, qui me semble effectivement très important.

Il concerne la possibilité pour des personnes qui sont à la rue de pouvoir retrouver un travail assez rapidement et assez facilement.

Le Département de Paris a en effet permis à 75 Parisiens issus de la rue ou de centres d'hébergement d'urgence de réaliser plus de 10.000 heures de travail d'insertion en 2011 et 2012.

61 personnes ont par ailleurs, grâce à ce dispositif, bénéficié d'un hébergement et d'un accès aux soins, et 55 d'une aide juridique.

Fort de ces résultats, je vous propose aujourd'hui de faire le choix de pérenniser ce dispositif en renforçant le soutien à l'accompagnement de ces personnes, notamment pour les associations partenaires.

Je souhaite à cette occasion remercier vivement les services de la Ville et les six associations partenaires - ATOLL 75, Emmaüs Défi, Macadam, SOS Insertion et Alternatives, Mains libres et la régie de quartier de Paris Centre - qui ont permis la réalisation et la réussite de cette expérimentation pendant deux ans et qui, grâce à leur retour d'expérience, nous ont permis d'adapter le dispositif et de se lancer dans sa généralisation.

Je ne doute pas que les autres régies de quartier et associations parisiennes s'approprieront rapidement ce nouvel outil.

C'est déjà le cas de la S.N.C.F., avec qui Paris a signé une convention partenariale très innovante lors de la dernière réunion de travail du programme européen "WORK in stations", à Rome.

L'entreprise ferroviaire s'engage en effet à prendre appui sur les dispositifs parisiens pour favoriser l'insertion professionnelle dans les gares et notamment pour commencer à la gare du Nord et à la gare de Lyon.

"Premières heures" renforce ainsi notre action en faveur de l'insertion par l'activité économique que nous développons particulièrement à Paris.

Depuis 2008, plus de 12.000 Parisiens ont retrouvé un emploi grâce aux outils de l'économie sociale et solidaire que nous mettons en œuvre.

Alors que nous sommes dans une période économique difficile, nous montrons par ce dispositif qu'il existe des solutions de réinsertion qui marchent et c'est particulièrement important.

Lors de l'inauguration du bric-à-brac d'Emmaüs Défi à Riquet, le Président de la République a été séduit par ce dispositif.

Aussi, le Ministre de l'Emploi, M. Michel SAPIN, a annoncé qu'il allait étudier bientôt avec les acteurs du secteur la possibilité d'une réplique de ce dispositif au niveau national.

Je me réjouis donc que l'innovation sociale de Paris puisse être partagée avec les autres villes, et je remercie mes collègues M. Christian SAUTTER et Mme Olga TROSTIANSKY d'avoir participé à ce travail.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 10 G - DASES 121 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adoptée à l'unanimité. (2013, DDEES 10 G - DASES 121 G).

2013 DPP 1 G - Modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la surveillance humaine de bâtiments, immeubles, équipements et sites municipaux, départementaux ou conventionnés et de manifestations évenementielles organisées par la Ville de Paris en cinq lots séparés.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous passons à présent à la 5e Commission et examinons le projet de délibération DPP 1 G relatif aux marchés liés à la surveillance humaine des bâtiments.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON. - Merci, Madame la Présidente.

Ces derniers mois, j'ai appelé à plusieurs reprises l'attention de l'Exécutif sur le malaise grandissant au sein des effectifs de la DPP, et particulièrement celui des inspecteurs de sécurité.

La réforme de la DPP, c'est un choix délibéré d'ailleurs, a eu pour fondement de recentrer les missions des agents sur la prévention, trop souvent au détriment de la sécurité.

Les inspecteurs de sécurité, pourtant recrutés pour accomplir des missions de sécurité, s'en plaignent. Ainsi, la verbalisation tous azimuts représente désormais une part importante de leur temps de travail et n'est pas toujours bien comprise des Parisiens - c'est le moins que l'on puisse dire.

Vous avez décidé, au moment même où la délinquance repart à la hausse, de sacrifier les missions de sécurité comme si vous éprouviez une certaine gêne par rapport à cela.

Les patrouilles de jour comme de nuit sont de moins en moins efficaces, étant de moins en moins nombreuses.

Les unités spécialisées sont réduites ou supprimées. La coopération entre le G.P.I.S. et la DPP est inexistante, etc.

Ce projet de délibération peut donc apparaître comme une nouvelle marque de défiance à l'égard de ce personnel. Non seulement vous réduisez les effectifs des I.S.V.P. - une centaine de moins environ depuis 2001 -, mais vous avez peu à peu externalisé leurs missions en les confiant de plus en plus au privé.

La mission première des inspecteurs de sécurité était pourtant, si je me souviens bien, d'assurer précisément la sécurité des sites municipaux.

J'en viens maintenant au marché en lui-même.

En annexe au projet de délibération, il y a le bilan financier du précédent marché, qui couvrait la période 2009-2013. L'estimation prévisionnelle de ce dernier était de 9,8 millions d'euros pour quatre ans. Or, on constate qu'il a coûté près de 24,3 millions d'euros - léger dérapage -, soit beaucoup plus du double pour la rémunération de deux sociétés de gardiennage privé.

Il faut d'abord vous expliquer sur ce dérapage financier conséquent alors que la Ville doit encore réduire ses dépenses de fonctionnement, notamment - si on a bien entendu le Maire ce matin - pour financer la réforme des rythmes scolaires.

Les deux marchés qu'il est aujourd'hui proposé de réunir - sécurisation des bâtiments municipaux et des manifestations évenementielles - ont coûté à la Ville près de 30 millions d'euros pour quatre ans.

Avec cette somme, la Ville aurait par exemple pu financer le maintien des 130 postes budgétaires d'I.S.V.P. supprimés, voire même d'en recruter de nouveaux pour redynamiser un corps qui en a bien besoin, mécontent, vous le savez, de son évolution statutaire et salariale, et qui a manifesté sous nos fenêtres voilà quelques mois.

Par quel miracle l'enveloppe financière pour les quatre prochaines années est-elle estimée à seulement 5,3 millions d'euros alors que la nature des besoins couverts par les marchés n'est pas changée.

J'en viens maintenant aux attributaires des marchés. Ils semblent bénéficier de toute la confiance de la Ville d'après le bilan annexé au projet de délibération.

Je cite : "La DPP est satisfaite du prestataire actuel". Or, dans le même paragraphe, la Ville nous informe que "la société Corporate a connu un contrôle de l'Inspection du travail sur l'opération Paris-plage 2012 qui aurait relevé certaines irrégularités. Une procédure à leur encontre serait en cours", dites-vous dans le rapport.

Il semblerait que les entorses relevées soient bien plus graves que de simples irrégularités, puisque cette société encourrait un redressement d'environ un million d'euros.

Quant à l'autre société de gardiennage privé à laquelle vous faites appel, "Bodyguard", son président, soupçonné lui d'être redevable de plusieurs millions à l'URSSAF, aurait été placé en garde à vue le 19 mars dernier, voilà quelques jours.

Je me demande si la Ville ne devrait pas en tirer des conséquences.

Confier des missions de sécurité à des entreprises privées de gardiennage qui en prendraient autant à leur aise avec le Code du travail est tout à fait impensable. Vous ne pouvez pas décemment conclure des marchés avec de telles sociétés qui sont en délicatesse pour le moins, avec l'Inspection du travail ou l'URSSAF.

Je pense qu'au minimum il faudrait une inspection de la Ville sur cette mission et le cas échéant qu'elle soit de nouveau assurée par les ISVP. Si vous persévérez dans ce marché, vous persévérez tout simplement dans l'erreur.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur GOUJON.

Pour répondre, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI. - Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je voudrais revenir à la réforme de la D.P.P.

Hors de mon propos, et vous avez été concertés dans le cadre de cette réforme, il ne s'agissait absolument pas de recentrer les missions des inspecteurs de sécurité sur la prévention et non la sécurité, mais bien de remettre les inspecteurs de sécurité sur le terrain avec deux objectifs principaux : la sécurité des équipements municipaux, et une présence accrue sur l'espace public et notamment de faire respecter les arrêtés municipaux.

Alors ne nous singez pas en faisant croire que les inspecteurs de sécurité ne font que des missions de prévention, d'ailleurs je vous rappellerai que c'est à travers cette réforme que nous avons refait la formation de l'ensemble des agents au port du "Tonfa" par exemple, je ne crois pas que ce soit sur des actions de prévention, mais justement parce que parfois ces fermetures des équipements municipaux sont difficiles et dans ce cadre-là, il était important de permettre à ces inspecteurs justement de pouvoir garantir leur propre sécurité.

Donc, s'il vous plaît, là-dessus, sur ce point, soyons particulièrement clairs.

Second élément, lors de cette réforme, nous avons beaucoup consulté les inspecteurs de sécurité.

Et dans ce cadre-là, certains ont fait part de leur ras-le-bol de devoir faire des "statiques" notamment devant certaines plaques ou portes, alors même que leur travail est une mission de service public et de rendre service aux Parisiens.

Le recours au gardiennage pour des manifestations événementielles ou pour des sites vides, je pense notamment à des immeubles qui sont dans le domaine intercalaire en vue d'éviter des squatts et des dégradations parce qu'il va y avoir du logement derrière, cela fait bien longtemps que la Ville de Paris fait appel à des sociétés de gardiennage pour les mettre en œuvre.

Ce que nous avons fait et justement dans une idée de mieux rationaliser les financements, c'est de recentraliser l'ensemble de ces bons de commande qui étaient pris dans chacune des directions au sein d'une même direction, à savoir la D.P.P. afin justement d'avoir une vision d'ensemble de tous ces éléments.

Le projet de délibération qui nous intéresse aujourd'hui est celui relatif aux services sociaux polyvalents, puisque le projet de délibération est au Conseil général, et aux espaces insertion.

Je note qu'entre 2011 et 2012, nous avons fait une économie de 600.000 euros dans le cadre du gardiennage et que nous travaillons à d'autres méthodes pour rationaliser ces dépenses, je pense notamment aux alarmes anti-intrusion, aux caméras mobiles que nous sommes en train d'expérimenter en les reliant à des alarmes anti-intrusion pour éviter de financer ces offres de gardiennage, mais nous avons beaucoup plus de domaines intercalaires puisque la Ville a acheté de nombreux immeubles en vue d'en faire des immeubles sociaux, du logement social, et bien évidemment cela nous demande plus d'équipements à garder.

Par ailleurs, il s'agit ici, je tiens à le rappeler, d'un lancement et d'attribution de marchés relatifs à cette surveillance, qu'il y a eu des rapports de l'inspection générale et pour ma part, sachez qu'il est clair que dans ce cadre, il y aura une mission qui veillera à l'examen des différentes sociétés qui répondront à ces éléments.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame EL KHOMRI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPP 1 G).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au club "Jardin des Poètes".

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous passons à présent en 6e Commission.

Nous allons commencer par l'examen d'un vœu non rattaché, la proposition de vœu référencée n° 6 G dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relative au club "Jardin des Poètes".

La parole est à M. GOASGUEN, pour une minute.

Il n'est pas là ?

La parole est donc à Mme BOULAY-ESPERONNIER.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris a décidé de fermer dès la fin du mois de mars et sans information préalable aux personnes fréquentant ce centre, le club "Jardin des Poètes", situé au numéro 8 de l'avenue du Général-Sarrai dans le 16e.

Le Département invoque un motif économique. Est-ce un motif suffisant dans un tel cas ?

En effet, les usagers sont invités désormais à se rendre dans un club situé à l'autre bout de l'arrondissement, ou à traverser la Seine pour aller dans le 15e. Or, ce club est en partie fréquenté par des personnes à mobilité réduite qui ont un fort besoin de proximité.

Nous regrettons de ne pas avoir pu trouver une solution en concertation avec vous en termes de fréquentation notamment pour la pérennisation de ce club.

Le 16e vous propose, cela a été voté à l'unanimité du Conseil, que ce lieu au lieu d'être fermé puisse être complété par une activité d'accueil de jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, un tel lieu faisant défaut dans le 16e aujourd'hui. Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame BOULAY-ESPERONNIER.

Pour répondre, la parole est à Mme Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE. - Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais répondre très brièvement évidemment, mais très fermement quand même. Sur la fermeture, l'annonce a été faite, j'ai appelé le maire d'arrondissement, je n'ai pas pu l'avoir, mais j'ai laissé l'information à son directeur ou à son chef de cabinet. Ensuite, un courrier est parti.

La fréquentation du club, effectivement, était en moyenne et encore, les bons mois, de 12 personnes par jour, ce qui effectivement est très faible et il existe un autre club au moins et peut-être même deux dans l'arrondissement.

Sur la fermeture du club, effectivement, nous ne pourrions pas revenir.

Maintenant vous nous dites, nous voudrions à cet emplacement, que s'ouvre un centre d'accueil de jour.

Je voudrais vous dire que c'est déjà prévu, mais pas à cet emplacement parce que l'emplacement ne s'y prête pas, et cet emplacement va devenir un lieu de formation pour les agents du centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Il ne s'y prête pas, mais vous savez que nous avons voté au mois de décembre le schéma départemental, et le premier comité de pilotage s'est tenu mardi dernier.

Effectivement, dans ce schéma, nous avons dit que nous regarderions maintenant chaque arrondissement pour voir les arrondissements qui ont ou qui n'ont pas de centre d'accueil de jour.

Le 16e n'a pas de centre d'accueil de jour, et je peux vous dire que ceci est prévu, nous avons même le gestionnaire puisque c'est le FIR, centre que vous connaissez puisqu'il gère déjà un EHPAD, 5 rue de Varize, qui est 100 % habilité à l'aide sociale, ce qui dans l'arrondissement est quand même une bonne chose. Le lieu est même trouvé puisqu'il sera situé avenue Théophile Gautier, c'est un centre d'accueil de jour de 20 places.

Un centre d'accueil de jour, c'est un centre médico-social, ce n'est pas juste de l'occupationnel.

C'est quelque chose qui doit se construire, et l'ouverture est prévue pour 2014.

Compte tenu de ce que vous demandez, que le centre d'action sociale suspende sa décision de fermer le club "Jardin des Poètes" et développe en ce lieu un projet d'accueil de jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, je vous dis non car nous avons répondu par anticipation, puisque ce centre d'accueil de jour va s'ouvrir dans le 16e.

Tous les arrondissements seront couverts, donc je vous demande, au vu de ce que je viens de vous dire, de bien vouloir retirer votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame CAPELLE.

Je ne sais pas si vous retirez votre vœu... Vous le maintenez ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la taxe d'apprentissage.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 7 G dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relative à la diffusion d'information sur l'attribution de la taxe d'apprentissage et des 10 % déduits de la contribution AGEFIPH au bénéfice des associations oeuvrant pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour une minute.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Présidente.

Les entreprises doivent en effet obligatoirement verser leur taxe d'apprentissage à un organisme collecteur en indiquant l'établissement de leur choix.

Il faut savoir que, dans la pratique, de nombreuses entreprises n'ont pas de bénéficiaires identifiés et souvent d'ailleurs délèguent cette tâche à un expert-comptable.

Pour les associations qui œuvrent, justement, dans la réinsertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap, les besoins de mise en accessibilité coûtent très cher.

Dans ce vœu, nous préconisons que la mairie du 12e fasse une campagne de sensibilisation auprès des entreprises du 12e, justement, en les informant de la possibilité d'indiquer comme bénéficiaire de la taxe d'apprentissage des associations ou des structures qui œuvrent pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

Dans le même esprit, vous savez que les entreprises qui emploient plus de 20 salariés ont une obligation de compter 6 % de travailleurs en situation de handicap.

Bien sûr, l'idéal serait que les entreprises soient en conformité avec ces 6 %. Seulement, vous savez que, dans la pratique, ce n'est pas le cas. En effet, 61 % des entreprises de plus de 20 salariés satisfont à cette obligation et les autres ne le font pas.

Nous préconisons que la Mairie fasse aussi une campagne de sensibilisation en indiquant qu'il peut exister une déduction de 10 % sur cette contribution, à condition que les entreprises fassent une sorte de partenariat avec des structures associatives qui, justement, aident à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Vous l'aurez compris, il s'agirait d'une communication sur la taxe d'apprentissage, sur les bénéficiaires et sur l'existence d'une déduction de 10 %, lorsqu'il existe un partenariat avec des associations.

Merci.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme Véronique DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY. - Merci, Madame la Présidente.

Madame MONTANDON, je voudrais vous expliquer quelque chose auparavant, en toute humilité.

Tout le travail que nous faisons, que je fais, mais pas seule parce que, comme d'habitude, les questions du handicap sont transversales, donc que nous faisons, Mme Lyne COHEN-SOLAL et moi-même, c'est de convaincre les entreprises d'embaucher des personnes en situation de handicap. Ce n'est pas de leur dire : "Profitez de cette échappatoire qui vous est offerte pour ne pas payer l'amende..."

Cela s'appelle une amende.

Si, si, c'est une amende, ce n'est pas la périphrase que vous avez utilisée.

... pour ne pas payer l'amende à l'A.G.E.F.I.P.H."

Donc, à l'inverse de ce que vous préconisez, nous tentons, au contraire, d'expliquer aux entreprises présentes à Paris, aux commerces présents à Paris que l'intérêt pour eux, c'est d'embaucher des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, vous vous êtes adressée, vraisemblablement par erreur, à la maire du 12^e. Nous sommes en Conseil de Paris ; c'est donc le Président du Conseil général à qui vous auriez dû vous adresser.

Je vous assure, nous n'avons aucun intérêt, ni vous, ni moi, ni l'ensemble des entreprises, à les inciter à déroger à cette règle. Au contraire !

Par ailleurs, sur ce dégrèvement que vous rappelez, il est déjà largement utilisé par les entreprises et c'est justement bien cela, le problème.

Vous savez que n'est pas pour l'instant de la compétence du Conseil général le secteur protégé, les E.S.A.T. et les entreprises adaptées, c'est-à-dire les entreprises médicosociales, on va dire pour faire vite.

En revanche, cela va être le cas d'ici 18 mois à 2 ans : ils seront sous la responsabilité du Département. Tout le travail que nous aurons à faire ensemble, ce sera de les soutenir, de les accompagner et de favoriser le recours à ce secteur, puisque c'est cela aussi qui vient en dégrèvement de l'amende payée par les entreprises ; c'est le recours au secteur protégé par les entreprises.

Donc, il y a deux options que je préfère favoriser :

1) le recours au secteur protégé qui facilite le dégrèvement.

2) l'embauche elle-même de personnes en situation de handicap par ces entreprises qui en ont tout à fait les moyens.

J'en ai rencontré un certain nombre qui ont fait cet "effort", mais je mets des guillemets au mot "effort", qui en sont fort satisfaites et qui sont bien contentes aussi de ne plus payer l'amende.

Vous aurez bien compris, au travers de ce que je viens de vous expliquer qu'il était hors de question pour l'Exécutif de donner un avis favorable à ce vœu et que, donc, bien évidemment, je vous invite tous et toutes à voter contre.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Retirez-vous votre vœu, Madame MONTANDON ?

Mme Valérie MONTANDON. - Non. En fait, la trame principale du vœu, c'est quand même la taxe d'apprentissage. Si ce ne sont vraiment que les 10 % sur lesquels vous focalisez, je veux bien enlever cette partie-là et dire simplement "une campagne de sensibilisation sur les bénéficiaires de la taxe d'apprentissage".

Vous n'avez même pas répondu à ce sujet.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Vous ne retirez pas votre vœu, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2013 DASES 66 G - Prévention Spécialisée. Conventions pour la gestion d'actions de prévention spécialisée avec 15 associations autorisées pour la période 2013-2015.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 66 G concernant un projet lié à la prévention spécialisée.

La parole est à M. Jacques BRAVO.

M. Jacques BRAVO. - Madame la Présidente, mes chers collègues, je prends un bref instant pour dire, avec gravité et avec le souvenir des travaux conduits et des efforts partagés avec M. Jean-François LEGARET pour assainir et pour améliorer les procédures de la C.A.O. de la Ville de Paris, que je tiens à marquer ma solidarité avec Mme Mireille FLAM dans l'épreuve qu'elle traverse et que je rejoins en cela l'initiative élégante de mon collègue M. Jérôme COUMET tout à l'heure.

J'en viens au projet de délibération DASES 66 G.

La prévention spécialisée à Paris s'intègre aux dispositifs de protection de l'enfance mis en œuvre par le Département. Elle s'adresse aux préadolescents, adolescents et jeunes adultes parisiens dont les conditions et modes de vie peuvent compromettre l'insertion sociale et ainsi porter préjudice à eux-mêmes et à leur environnement.

Depuis 2008, les associations parisiennes de prévention spécialisée bénéficient d'une autorisation de fonctionnement pour concrétiser leur intégration dans le dispositif de protection de l'enfance. Les conventions de trois ans passées sur la période 2010-2012 avec chaque association sont arrivées à terme et doivent être renouvelées pour la période 2013-2015.

Le dispositif parisien de prévention spécialisée est porté par 15 associations qui emploient 290 professionnels dont 219 éducateurs répartis en 54 équipes de rue.

A l'occasion du renouvellement des conventions, le Département de Paris a engagé dès avril 2012 un processus de diagnostic partagé. La très bonne connaissance des quartiers et de leurs habitants par les équipes de prévention spécialisée, ainsi que leur présence spécifique vis-à-vis des jeunes dans l'espace public, a été mise en relief.

Toutefois, le diagnostic a aussi fait apparaître la nécessité de mieux faire connaître la fonction éducative de ces équipes, notamment auprès des élus d'arrondissement, avec le besoin de renforcer le partenariat global.

Compte tenu de ces éléments, les nouveaux textes des conventions de prévention parisiennes pour la période 2013-2015 ont intégré de nouvelles actions de transparence et de communication qui portent notamment sur cinq points.

Point 1 : la tenue d'une réunion annuelle en mairie d'arrondissement en début d'année civile, avec le maire de l'arrondissement, l'adjoint au maire chargé de la prévention et de la sécurité, les directeurs des associations de prévention, les services de la DASES. L'objectif sera de réaliser un bilan des activités de prévention de l'année précédente et de présenter les projets pour l'année à venir.

Point 2 : l'amélioration des grilles de compte rendu d'activité annuel qui ont été revues pour plus de clarté.

Point 3 : le renforcement de la communication des associations qui fourniront deux fois par an des points d'étape de la mission.

Point 4 : l'évaluation à chaque fin de convention annuelle des capacités des associations à mener ce type d'actions dans des conditions satisfaisantes.

Enfin, dernier point : les conventions intégreront quelques modifications des secteurs d'intervention pour mieux s'adapter à l'évolution des besoins. Ainsi, cinq nouveaux postes d'éducateur seront octroyés.

Je tiens à dire un mot du club de prévention présent dans mon arrondissement ; il s'agit du club Siloë géré par l'association Aurore qui exerce son activité sur le Nord du 9e et le Sud du 18e, quartier particulièrement intense. Un poste d'éducateur supplémentaire sera octroyé à l'association, compte tenu de l'extension de son secteur sur le quartier de l'impasse des Deux Nèthes et de la rue Capron. L'effectif sera ainsi porté à sept éducateurs intervenant indifféremment sur le 9e et sur le 18e.

J'en suis heureux, car Siloë fournit depuis plusieurs années un travail de grande qualité et s'implique concrètement et efficacement pour les jeunes. Plus de 400 jeunes sont suivis.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération bien utile et je remercie Mme Myriam EL KHOMRI pour ses efforts persévérants.

Merci, chers collègues.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur BRAVO.

La parole à présent est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON. - Madame la Présidente, je voudrais pour ma part évoquer l'implantation d'Arc 75 dans le 15e, puisque le travail préparatoire qui a conduit à cette convention a été mené à une époque où le 15e accueillait encore deux associations de prévention spécialisée : ANEF à l'est et Arc 75 à l'ouest.

L'ANEF avait été choisie en 2008 par le Département - Mme EL KHOMRI s'en souvient certainement -, contre l'avis de la mairie du 15e, pour succéder à TVAS 15 dont le Département ne voulait plus, alors que, sur le terrain, nous en étions, pour notre part, satisfaits.

Des problèmes de gouvernance se sont rapidement fait jour à la tête de l'ANEF - je parle sous le contrôle de Mme EL KHOMRI d'ailleurs - doublés d'une détérioration rapide des relations avec les équipes d'éducateurs, d'une volonté peut-être, d'une certaine façon, de les faire partir de la part de la DASES, avec des motivations diverses.

Le Département a donc, début 2012, déconventionné l'ANEF, après avoir déconventionné l'année précédente TVAS 15, et lancé un appel à projets auquel la mairie du 15e n'a pas été associée, d'ailleurs, mais pour des questions procéduraires.

C'est "Arc 75", déjà présente, avec mon accord d'ailleurs - nous nous étions mis d'accord ensemble, Madame EL KHOMRI -, sur l'Ouest du 15e, qui a été désignée.

J'ai dénoncé cette façon de procéder, cette succession d'équipes, en tout cas, d'associations de prévention spécialisée, qui est assez durement ressentie par les équipes de terrain et qui ne tient pas compte des avis des maires d'arrondissement.

D'ailleurs, le maire du 14e, préférant aussi "Jeunesse Feu Vert", présente sur la porte de Vanves et vis-à-vis des Périchaux, ce qui aurait permis d'ailleurs une synergie pour parer aux affrontements entre bandes qui sont récurrents, malheureusement.

L'intégration des équipes de l'ANEF, le 1er novembre dernier, a totalement échoué, cassant un travail de terrain ancien efficace. Sept des huit éducateurs - sept des huit éducateurs, ce n'est quand même pas rien ! - ont refusé leur intégration au sein d'"Arc 75", dont la direction ne garantissait pas le maintien dans le 15e, et proposait à

brève échéance la mobilité vers la banlieue : décision inappropriée, mise à l'écart d'éducateurs appréciés et bien implantés, tout cela a amené de très mauvais résultats.

Les jeunes en difficulté d'insertion, nombreux, se plaignent du départ de leurs éducateurs et après un an et demi de turbulences politico-administratives, les secteurs des Périchaux et de Falguière sont en quasi déshérence, ce qui contribue à expliquer, au moins en partie, les problèmes graves que nous avons connus l'année dernière : les affrontements, les occupations de halls d'immeubles, les incendies volontaires, les troubles du 14 juillet, etc.

Alors, ce que je souhaite en réalité - et c'est pour être positif, bien sûr - c'est qu'"Arc 75" remplace maintenant au plus vite les éducateurs, surtout qu'il faudra des mois pour renouer le lien de confiance.

Je souhaite que ces éducateurs, par ailleurs, se consacrent entièrement au 15e et n'intègrent pas d'équipes volantes parisiennes à mon avis peu efficaces dans un univers où la stabilité et la relation de confiance entre éducateurs et jeunes doivent prévaloir.

"Arc 75", comme je l'ai déjà demandé à plusieurs reprises, doit également se doter d'un local dans le 15e qui serve de point de repère identifié pour les jeunes et d'appui pour son action. D'ailleurs, actuellement, ils sont hébergés pour quelques permanences dans un local paroissial.

La mairie du 15e continuera bien sûr de soutenir financièrement les actions d'animations conduites auprès des jeunes par les équipes d'"Arc 75", comme elle le pratiquait d'ailleurs avec l'ANEF ou avec TVAS 15.

Cela m'amène à aborder la question du budget d'"Arc 75". Je voudrais savoir si les crédits du Département qui sont octroyés à l'ANEF et à "Arc 75" ont été additionnés en une seule subvention ou si le Département en a profité pour réduire le montant global affecté à la prévention sur l'arrondissement, couvert désormais par la seule "Arc 75".

Je dis cela, parce que j'ai vu ce matin que M. le Maire de Paris était à la recherche d'économies sur les dépenses de fonctionnement pour trouver les quelques dizaines de millions manquants pour les rythmes scolaires. J'espère que ce ne sera pas sur la prévention spécialisée. Si je pose la question, c'est parce que les indications que je souhaite n'apparaissent pas dans le projet de convention qui nous est soumis.

Sur ce point, je voudrais également rappeler que j'ai demandé, il y a deux ans, à la Mairie un élargissement des secteurs de prévention spécialisée aux quartiers Commerce, Amiral Roussin et Frères Voisin, où la situation s'est dégradée. Si des réductions budgétaires ont résulté de l'intégration de Falguière et Périchaux au sein d'"Arc 75" - ce que je ne sais pas -, je demande à ce moment-là qu'elles soient affectées à ces secteurs qui en ont vraiment besoin.

L'article 11 de la convention relative aux opérations financières évoque la présentation à la DASES au 31 octobre d'un budget prévisionnel et l'article 12 dit qu'un compte administratif doit lui être remis chaque année. Je souhaite pouvoir en disposer.

Je veux entretenir un contact régulier avec le directeur ou le chef de service d'"Arc 75", doléances qui sont partagées par la quasi-totalité de mes collègues, qui considèrent que l'action des clubs de prévention n'est pas toujours suffisamment lisible.

Voilà en conclusion les principaux éléments de ma réflexion sur la convention qu'il nous est proposé d'adopter, mais sur l'application de laquelle nous serons très vigilants, notamment - vous le comprendrez, Madame EL KHOMRI - en raison d'un passé récent très lourd des erreurs du Département dans un secteur d'éducation spécialisée aujourd'hui totalement sinistré dans cette partie du 15e qui, malheureusement, en couvre les quartiers les plus difficiles.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur GOUJON.

Pour une explication de vote, la parole est à M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI. - Oui, extrêmement brièvement, Madame la Présidente, je vous remercie de m'avoir donné la parole. Juste pour préciser, par rapport à ce que disait mon collègue M. Philippe GOUJON, il ne m'appartient pas de me prononcer sur le choix d'une association concernant la prévention dans le 15e. Comme il faisait état de la mairie du 14e arrondissement, en effet, nous sommes très contents du partenariat que nous avons avec "Jeunesse Feu Vert".

Je voudrais remercier Mme Myriam EL KHOMRI, non seulement de la confiance, mais des moyens qu'elle donne à cette association pour pouvoir développer ses missions. Et en effet, une de ses missions - pas la seule - dans son territoire d'intervention de la porte de Vanves est aussi de travailler avec ses homologues dans le 15e

arrondissement, par rapport aux relations, qui ne sont pas simples, entre les jeunes de la porte de Vanves et les jeunes des Périchaux.

Voilà. C'était cette précision que je voulais apporter. Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur CHERKI.

Pour répondre, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Tout d'abord, je remercie mes collègues de s'intéresser, ici, aux actions des associations de prévention spécialisée, parce que je pense que ce sont vraiment des acteurs extrêmement importants dans les quartiers, qui font un travail bien souvent dans l'ombre, mais qui ont affaire véritablement à des jeunes en grande difficulté. Et le partenariat avec ces associations est extrêmement important.

Je les engage, bien évidemment, à développer un partenariat avec les mairies d'arrondissement, avec les équipements jeunesse d'un quartier, avec les riverains, avec les conseils de quartiers, mais également avec d'autres acteurs, et je pense notamment à l'Education nationale, dont la présence, dont le travail de terrain est extrêmement important.

Nous avons souhaité - M. Jacques BRAVO l'a très bien dit - développer et améliorer cette convention, parce qu'il y avait plusieurs éléments qui me posaient des difficultés et qui posaient des difficultés à l'ensemble des maires d'arrondissement.

Je n'y reviens pas, nous avons demandé justement à l'Inspection générale de faire un rapport sur les relations partenariales entre les mairies d'arrondissement et les clubs de prévention, tout simplement parce qu'en effet, il s'agit ici d'une compétence départementale, mais je crois que la place des maires d'arrondissement y est extrêmement importante également et que la définition de stratégies locales de prévention selon les difficultés que l'on peut rencontrer, notamment dans l'espace public, me paraît... L'échelle de l'arrondissement me paraît être la bonne échelle pour travailler ces questions-là.

Nous avons donc souhaité améliorer et donner quelque part une place aux maires d'arrondissement, aux mairies d'arrondissement, dans le travail autour de ces clubs de prévention.

Cette première place, ce sont les appels à projets que nous avons pu travailler avant qu'il y ait un changement, justement, de la procédure, et que nous avons travaillés avec vous, Monsieur le Maire du 15e, à l'occasion de la première désignation d'"Arc 75", et puisque nous avons également, puisqu'il y a eu ce changement de procédure... Je pense par exemple au 17e arrondissement, où l'AJAM a été désignée, à un travail avec la mairie du 17e, et puis avec vous également, dans le cadre de la deuxième désignation.

En effet, aujourd'hui, le contexte de l'appel à projets ne nous permet pas de faire de la même manière que nous avons voulu faire, mais je voudrais quand même rappeler ici que depuis que j'ai été nommée à cette délégation, depuis 2008, cela n'a pas été facile, puisque c'est vrai que nous avons dû déconventionner quatre clubs de prévention sur Paris. Donc quand vous nous posez justement des questions par rapport au travail que nous menons et à la reconduction tacite de l'ensemble des subventions aux associations, je peux vous dire que nous avons été particulièrement critiques, puisque cela faisait près de 30 ans qu'aucune de ces associations n'avait changé. Et il m'a semblé qu'il était important et qu'il y avait des problématiques parfois éducatives, mais aussi des problématiques parfois administratives ou financières, qui demandaient justement de faire des déconventionnements d'associations, ce qui n'est jamais facile. Mais en tout cas, cela m'a semblé important. Et la concertation a été menée dans le 15e arrondissement.

Sur le premier aspect, sur les nouveautés de cette convention, la première, ce sont des réunions annuelles avec les maires d'arrondissement justement pour définir quelles stratégies, quelles sont les problématiques en lien et sur lesquelles les associations devront s'engager.

Ce sont également des points d'étape qui seront remis régulièrement par les associations, qui me semblent extrêmement importants, en juin et en octobre, qui sont aussi des périodes difficiles.

Et puis, je voudrais rassurer ici M. le Maire du 15e sur le budget des associations de prévention spécialisée, puisque nous avons un budget qui est à l'identique, donc par rapport au budget qui était dévolu au 15e arrondissement. Je vous rappelle d'ailleurs que c'est depuis 2008 que nous avons, par exemple, occupé le territoire de Dupleix, où il n'y avait pas avant d'éducateur de prévention spécialisée. Et donc, nous avons rajouté des éducateurs.

Et je rappelle également que nous avons décidé, dans ces cinq postes supplémentaires, d'un poste supplémentaire de moniteur d'auto-école qui bénéficiera à l'ensemble des jeunes, mais je rappelle que c'est "Arc 75", qui a deux antennes sur Paris et qui permet à l'ensemble des jeunes suivis de pouvoir bénéficier de l'action de permis de conduire, qui est extrêmement importante, et qu'aujourd'hui, M. le Préfet de police nous a permis d'avoir 12 places par mois, justement pour passer le permis de conduire.

Sur les Frères Voisin, je vais vous répondre très précisément : si nous avons soutenu - et je crois que l'ensemble des élus l'ont soutenue - notamment la possibilité - et "Paris Habitat" nous a donné la possibilité avec le local de permettre l'implantation d'une antenne de l'OCMC Asile au sein des Frères Voisin -, c'est justement parce que l'accompagnement à la scolarité et le lien avec les familles nous paraît extrêmement important.

Je serai plus brève. En tout cas, sachez, Madame la Présidente, que je me félicite de ces nouvelles conventions. Je pense qu'il est important de se dire que la prévention spécialisée est aujourd'hui en mouvement, a compris les attentes des élus, les attentes qui sont portées par les élus mais qui sont aussi celles des riverains, et que nous avons tout à fait confiance en eux pour mener ce travail, et que nous travaillons de façon beaucoup plus resserrée, ce qui est pour moi une bonne chose.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame EL KHOMRI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 66 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 66 G).

Je vous remercie.

2013 DASES 163 G - Réalisation d'un centre social au sein de la ZAC de la Porte Pouchet (17e): accord sur le principe, le financement et les modalités d'incorporation dans le patrimoine départemental.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 163 G concernant la réalisation d'un centre social au sein de la Z.A.C. de la Porte Pouchet.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT. - Merci, Madame la Présidente.

J'ai le plaisir de m'exprimer aujourd'hui, ici, dans cette Assemblée, sur un projet de délibération extrêmement important, qui pose le principe de la réalisation d'un centre social et culturel au sein de la Z.A.C. de la porte Pouchet dans le 17e arrondissement.

Je suis de très près le quartier de la porte Pouchet qui est situé dans ma circonscription et qui fait partie des onze grands projets de renouvellement urbain initiés par Bertrand DELANOË.

Situé à la frontière de trois communes, Clichy, Saint-Ouen et Paris, et de trois départements, ce quartier, en politique de la ville et jouxtant la Z.A.C. "Clichy Batignolles", est aussi en pleine mutation.

Le projet de créer un centre social et culturel témoigne de l'ambition du Maire de Paris et de son adjointe, Mme Myriam EL KHOMRI, de rénover en profondeur des quartiers longtemps délaissés pendant les années CHIRAC, TIBÉRI, de PANAFIEU, et s'occuper enfin des habitants qui y vivent.

Nous avons eu l'occasion, Madame la Maire, début 2010 d'échanger avec Mme Myriam EL KHOMRI sur la nécessité d'un centre social et culturel innovant, ayant pour fonction de créer du lien entre les générations et de favoriser la participation des jeunes à la création de nouvelles activités.

Nous souhaitons pour les habitants du beau, de l'agréable et de l'utile à la porte Pouchet. Aussi, je vous remercie de proposer, Madame la Maire, ce projet de délibération aujourd'hui au Conseil de Paris, afin d'acter cet équipement, fruit du travail des habitants consultés en amont et qui seront constitués en association gestionnaire de ce centre.

Déjà, leur implication dans la concertation, sur les objectifs et sur le fonctionnement du centre, préfigure son identité future.

Aussi, je suis sûre, Madame la Présidente, que cette nouvelle structure, issue de la participation pleine et entière des habitants, contribuera fortement à la vie sociale de ce quartier.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame LEPETIT.

Pour répondre, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI. - Merci, Madame la Présidente.

Mme Annick LEPETIT l'a dit, c'est vrai qu'elle a été une fervente partisane de ce projet, qu'elle m'a souvent adressée de nombreux courriers pour demander la création de ce centre social. Je suis ravie aujourd'hui que nous puissions présenter ce projet de délibération qui quelque part sonne le début de cette belle aventure. Cette belle aventure vraiment pour les habitants du quartier.

Les centres sociaux, vous le savez, sont une vieille idée de plus de cent ans, mais c'est une idée tellement moderne et qui véritablement apporte dans les quartiers une vraie qualité de vie. Je crois que Mme Gisèle STIEVENARD ne pourra pas me démentir sur cette question, parce qu'ils permettent, par la relation de confiance qu'ils tissent avec les habitants, d'avoir de vraies actions de prévention.

Par la relation de confiance que l'on va tisser avec des mamans, c'est pouvoir inscrire des enfants à l'accompagnement à la scolarité, faire qu'ils ne seront pas dans l'espace public. C'est également travailler la question de l'alphabétisation. Cela touche à beaucoup de champs de la vie : la parentalité, la compréhension, la relation avec l'école. Et ces choses-là sont extrêmement importantes.

Et il me semble que la Ville de Paris est responsable, quand il y a plus de logements, quand on améliore le cadre urbain, on accompagne cela de structures qui favorisent le lien social, qui améliorent aussi la relation humaine, qui travaillent aussi avec de nombreux bénévoles, et il y a donc une vraie mixité des publics. On sait qu'un centre social fonctionne parfois avec 80 ou 90 bénévoles. Je pense que, dans ce quartier de la porte Pouchet, il y aura aussi beaucoup de bénévoles qui auront envie d'aider dans ce cadre-là.

Pour ma part, je suis ravie parce que je crois que le 17^e arrondissement a peu de possibilités. Justement, il y a peu de centres sociaux dans le 17^e arrondissement. Il y a des besoins qui sont importants. Le quartier de la porte Pouchet en est un. Il y a beaucoup de familles monoparentales. Il y a également beaucoup de difficultés d'insertion, un taux de chômage qui est élevé dans ce quartier. Ce fruit du travail entre la fédération, les centres sociaux, entre l'E.D.L., entre les habitants, nous permettra à la fois d'avoir une association et après une sorte de préfiguration pour essayer d'établir un projet par et pour les habitants.

Je vous remercie de votre ténacité et je suis ravie aujourd'hui que nous puissions aboutir à ce projet qui sera un beau projet pour les habitants du 17^e.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame EL KHOMRI.

Je donne la parole à Mme KUSTER pour une explication de vote.

Mme Brigitte KUSTER. - Je voudrais revenir sur les propos qui ont été tenus sur l'abandon de ces territoires lors des mandatures précédentes.

Ce centre, tel qu'il est présenté, est également suivi par la mairie du 17^e et nous ne vous avons pas attendu non plus pour nous inquiéter du devenir de ces quartiers.

Le projet qui était prévu initialement nous paraissait pour le moins fumeux, la "Maison des savoirs", et nous avons donc demandé avec M. Jérôme DUBUS, qui est Conseiller de Paris en charge dans ce quartier et en liaison avec les associations, que le projet corresponde plus aux attentes des habitants et soit plus porteur et non pas particulièrement adressé à un petit nombre.

Au terme de ce travail de concertation, qui a été fait avec les équipes de la "politique de la ville", mais également dans le cadre du conseil de quartier, je suis heureuse en effet que nous puissions être entendus, de façon à ce que ce centre soit ouvert au plus grand nombre. C'est dans ce sens que nous voterons le projet de délibération.

En tout cas il est un peu trop facile de tacler systématiquement ce qui a été fait dans le passé. Je pense que ce mouvement, nous l'accompagnons tous ensemble, Madame LEPETIT.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 163 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 163 G).

Merci.

2013 DASES 168 G - Subvention (135.000 euros) et conventions avec 3 Caisses des écoles en vue de l'extension du programme "Paris Santé Nutrition" aux 10e, 18e et 20e.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 168 G relatif à l'attribution d'une subvention de 135.000 euros et conventions avec trois caisses des écoles.

La parole est à Mme Frédérique PIGEON.

Mme Frédérique PIGEON. - Madame la Présidente, je vous remercie.

J'interviens en effet sur ce projet de délibération, car la santé est un objet majeur des politiques municipales, et notamment dans sa dimension la plus efficace et la plus économe, c'est-à-dire la prévention. Et quel meilleur endroit, en effet, que l'éducation à la santé dans les écoles, dont nous avons déjà parlé toute la journée.

L'obésité et le surpoids concernent de nombreux enfants : un enfant sur six est touché à Paris en CM2, 18 % dans la tranche des 3 à 17 ans, et 15 % des adultes également le sont.

D'autres enquêtes montrent également que cette pathologie touche gravement des personnes défavorisées dans les quartiers, car la "malbouffe" est moins chère et constitue souvent un facteur d'exclusion et de discrimination.

Bien sûr, derrière tout cela, il y a le cholestérol, le diabète, les maladies cardiovasculaires, des maladies lourdes à gérer et à soigner, et parfois dont on ne guérit pas.

La lutte contre ce fléau : l'éducation à la nutrition, la prévention par l'activité physique, c'est l'objet du programme "Paris Santé Nutrition". Ce programme a été expérimenté depuis 2009 dans trois arrondissements pilotes : 13e, 15e et 19e. Il y connaît des résultats encourageants et donc il convient de l'élargir et de le consolider en l'étendant à trois nouveaux arrondissements : 10e, 18e et 20e.

Concrètement, il s'agit d'une démarche locale participative qui va permettre de mettre en place des actions au plus près du public, après avoir élaboré un diagnostic de terrain. Il s'agit de prévenir, grâce à la réalisation d'outils pédagogiques adaptés aux publics visés.

Depuis des années, dans le 18e, Dominique DEMANGEL y travaille, Alexandra CORDEBARD dans le 10e, Serge WAJEMAN dans le 20e, et ils demandaient à participer à ce programme. C'est chose faite maintenant.

L'action de tous ces intervenants agissant sur le thème sera coordonnée sous le pilotage des caisses des écoles de ces trois arrondissements. Elles supervisent déjà la restauration scolaire et ce rôle supplémentaire sera rendu possible via l'embauche de trois chargés de mission chefs de projet locaux, dont les salaires seront pris en charge par le Département.

Voilà donc ce qu'organise ce projet de délibération et c'est pourquoi je vous invite à adopter ces subventions et ces conventions avec les trois caisses des écoles concernées.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame PIGEON.

Pour répondre, la parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Madame la Présidente.

Merci à Mme Frédérique PIGEON d'avoir posé cette question, parce que c'est un des éléments majeurs, qui n'est pas le plus visible au sens médiatique du terme mais je considère néanmoins que c'est un des éléments majeurs de notre politique de santé de cette mandature.

Vous avez raison de souligner les dangers de l'épidémie d'obésité qui, aujourd'hui, touche l'ensemble des sociétés développées ou la partie développée des sociétés, parce que des sociétés en développement en Afrique et ailleurs sont aussi touchées par ces problématiques. C'est un fait mondial qui touche aussi notre pays.

Nous avons donc décidé d'avoir une réponse de prévention la plus structurelle et malheureusement, on peut imaginer que ce type d'intervention aura vocation à être durable.

D'ores et déjà, aujourd'hui, plus de 18.000 enfants à Paris, dans plus de 100 écoles maternelles et élémentaires sont concernés par l'opération "Un fruit à la récré".

Au-delà de cet aspect des choses, nous avons une action globale parce qu'il est apparu dès le départ qu'il ne suffisait pas d'intervenir dans l'école s'il n'y avait pas une intervention plus globale qui se faisait autour de l'environnement de l'enfant, auprès de sa famille. On imagine bien que toute distorsion sur les comportements alimentaires, éventuellement sur d'autres, entre la réalité de l'école et la réalité de la famille n'est pas de nature à faciliter l'engagement de l'enfant dans des comportements positifs.

Mais au-delà de la famille, il faut aussi intervenir sur l'environnement social, associatif, culturel et donc, ce sont des interventions globales qui se font autour de l'école, qui sont mises en œuvre par ce plan "Paris Santé Nutrition", qui concerne, vous l'avez dit, les 13e, 15e et 19e arrondissements.

Même si nous avons déjà essayé d'essaimer l'enseignement des bonnes pratiques, dans l'intérêt des caisses des écoles - et vous avez cité les adjoints qui étaient mobilisés sur ces questions - et donc nous avons bien avancé.

Nous voulons continuer néanmoins pour que notre pédagogie soit la plus efficace, et nous le faisons avec les meilleures pratiques en matière de santé publique. C'est une des interrogations : savoir comment faire adopter de bons comportements à des enfants, à des adolescentes et à des adultes. C'est une des grandes questions de la santé publique.

Nous essayons toujours d'améliorer ce que sont nos pratiques.

Aujourd'hui, nous allons passer à trois arrondissements nouveaux. Nous le faisons, ce qui est aussi intéressant, en partenariat avec l'Agence régionale de santé, notamment qui nous finance pour partie cette action.

Nous intervenons également dans le domaine médical, par la prise en charge d'enfants qui sont atteints par une problématique de surpoids et en particulier d'obésité. Nous le faisons en partenariat avec l'hôpital Robert Debré et le R.E.P.O.P. de façon à ce qu'il y ait une prise en charge médicale, bien sûr, mais pas seulement, en proposant une offre d'activité physique adaptée et gratuite pour ces enfants.

Ce sont des formes innovantes d'intervention dans le domaine de la santé. D'une façon générale, il est tout à fait clair que notre programme ne porte pas simplement sur le mieux-manger mais aussi sur le fait de favoriser l'activité physique et de profiter de l'activité physique pour permettre aux enfants de sortir de leur milieu. C'est ce que nous faisons avec la fondation Abbé Pierre et Intersport.

Je voudrais préciser que nous essayons aussi d'améliorer l'offre de produits dans les distributeurs en tentant de faire évoluer l'offre et d'améliorer l'aide alimentaire.

L'autre cible, en dehors des enfants dans leurs écoles, des six arrondissements concernés, c'est aussi les enfants qui sont concernés par l'aide sociale, l'aide sociale à l'enfance, les familles en difficulté, et donc nous intervenons avec une offre renforcée en direction de ces familles et de ces enfants.

Je vous remercie d'avoir bien voulu insister sur cette dimension.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 168 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 168 G).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'une structure de santé en exercice regroupé sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. La proposition de vœu référencée n° 8 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à la création d'une structure de santé en exercice regroupé sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

La parole est à Mme Annick LEPETIT, pour une minute.

Mme Annick LEPETIT. - Merci, Madame la Présidente.

J'associe à ce vœu ma collègue Mme Isabelle GACHET qui l'a d'ailleurs présenté au Conseil du 17e arrondissement, ainsi que mon collègue, M. Patrick KLUGMAN. Je vous informe d'ailleurs que notre vœu a été adopté en Conseil du 17e arrondissement, puisque la majorité de cet arrondissement s'est abstenue.

Dans les arrondissements du Nord-Est parisien plus particulièrement, la difficulté d'accès aux soins de premier recours se traduit de plus en plus par des phénomènes de non recours aux soins et par un recours exponentiel aux urgences hospitalières qui provoque de fait leur engorgement.

Par ailleurs, vous le savez, de nombreux médecins vont prendre leur retraite dans les prochaines années alors que dans le même temps, les jeunes médecins optent de moins en moins pour une installation dans la médecine de ville et souhaitent très largement un exercice regroupé.

C'est d'ailleurs pour répondre à cette problématique que le Conseil de Paris a adopté en juin 2011 son programme de renforcement de l'offre de soins de premier recours.

Je ne vais pas ici, bien sûr, détailler, mais je salue la volonté de moderniser ces centres de santé municipaux, la mobilisation de 2 millions d'euros pour cela et entre autres, le renforcement de la permanence des soins notamment le soir et le week-end.

Nous savons que, particulièrement dans l'Est du 17e arrondissement, nous avons besoin d'ouvrir un centre de plus, une structure de santé en exercice qui serait regroupée sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

Le vœu est bien évidemment de rappeler ce besoin puisque nous avons déjà eu l'occasion de nous en entretenir avec l'adjoint au Maire en charge de la santé.

Merci.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Madame KUSTER, vous avez la parole pour une explication de vote.

Mme Brigitte KUSTER. - Je vais déjà parler en tant que maire et je ferai une explication de vote ensuite par rapport aux propos qui viennent d'être tenus par Mme LEPETIT.

Je parle du Conseil d'arrondissement et de ce qui a été évoqué sur le vote.

Je veux d'abord dire qu'il y a eu effectivement abstention, et je donnerai les raisons de l'abstention, qui ne sera pas le même vote qui sera donné ici.

C'est pourquoi, Monsieur l'adjoint, je vous écoute, et j'expliquerai après notre vote.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Vous avez raison, Madame, parce que c'est bien cela la question.

Evidemment, je donne un avis favorable à ce vœu et nous y avons travaillé grâce à l'intervention des élus du 17e, mais malheureusement plutôt des élus de l'opposition, de Mme Isabelle GACHET, de Mme Annick LEPETIT et de M. Patrick KLUGMAN. Nous avons travaillé sur ce dossier avec l'idée assez évidente de prévoir une offre de santé. Nous n'avons pas, d'ailleurs, de ce point de vue, une vision complètement arrêtée. Nous allons discuter avec les professionnels de santé concernés pour déterminer de quelle façon nous allons développer cette offre de santé car nous ne sommes pas du tout dogmatiques en la matière.

Là où je me suis étonné, c'est que la majorité et vous-même, si je comprends bien, Madame, vous vous êtes abstenus. Je vous avais dit, vous vous souvenez, lorsque nous avons échangé sur ce pauvre centre des Ternes

absolument riquiqui, dysfonctionnant, que nous nous engagions à ce qu'il y ait une offre de santé beaucoup plus forte assurée dans le 17e arrondissement. J'avais notamment insisté sur la proximité du centre Etoile, qui était à même de répondre beaucoup mieux à la demande de santé et je vous avais dit que notamment, dans le cadre des Batignolles, je serais ouvert à des suggestions des élus du 17e arrondissement pour ouvrir ce centre de santé.

Je suis heureux aujourd'hui de pouvoir vous dire que je vais conclure ce que je vous avais dit à l'époque, ce qui devrait rassurer sur tous les bancs, c'est que les engagements que nous avons pris à l'occasion seront respectés, et il y aura dans le 17e arrondissement aussi, une offre de santé accessible à tous et renforcée.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme Olga TROSTIANSKY au fauteuil de la présidence).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

La parole est à Mme KUSTER, pour une explication de vote.

Mme Brigitte KUSTER. - Je suis heureuse d'avoir entendu les propos de M. LE GUEN, qui a rappelé qu'il était venu me voir dans mon bureau pour m'expliquer le pourquoi de la fermeture du centre des Ternes.

A l'époque je m'en étais plus qu'étonnée, vous venez de qualifier la fermeture de ce centre en donnant les raisons de centre "riquiqui", je vous cite et "dysfonctionnant". En tout cas ce centre avait le mérite d'être un centre de proximité qui rendait de nombreux services.

Vous me répondez maintenant centre de l'Etoile, à l'époque vous m'aviez aussi répondu 18e arrondissement, je vous avais expliqué que quand on habite aux Ternes, le 18e est un peu plus loin.

Concernant le projet qui est porté par ce vœu, et j'entends que vous dites que grâce aux élus de gauche les choses se font.

Mais c'est formidable, Monsieur LE GUEN, parce que je crois me rappeler que dans mon bureau la demande avait été la même.

Alors qu'après vous ayez travaillé sur ce sujet et que vous n'ayez pas pris la peine de m'en informer dans le détail, après tout pourquoi m'informer ? Je ne suis que le maire de l'arrondissement. Néanmoins, cette demande était déjà ancienne et si la majorité du 17e s'est abstenue en Conseil d'arrondissement c'est en fonction des considérants qui sont dans ce vœu. Vous me permettez quand même de m'étonner mais après tout ce sont vos amis qui l'ont formulé, c'est de bonne guerre, mais sur la politique volontariste en matière de santé dans tous les quartiers et la politique de santé de proximité il y avait quelques petites failles que je voulais rappeler ici.

Néanmoins, je reconnais que c'est un besoin et au-delà, puisque les considérants n'ont pas été modifiés mais parce qu'il est hors de question que vous puissiez dire que nous sommes contre ce centre de santé, nous voterons ce vœu et je vous remercie, Monsieur LE GUEN, d'avoir rappelé un peu l'histoire et le fait qu'en effet de temps en temps les élus des majorités qui ne sont pas les vôtres peuvent aussi s'intéresser aux sujets qui sont les vôtres.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur LE GUEN, vous avez la parole, rapidement.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Pas conservateurs, nous sommes réformateurs et nous sommes pour faire en sorte que les choses aillent mieux. C'est ce que nous faisons.

Il y avait des dysfonctionnements et des choses qui n'allaient pas, il y aura des choses qui demain iront encore mieux.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 6 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'une Maison de Santé pluri professionnelle.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen de la proposition de vœu référencé n° 9 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à la création d'une maison de santé pluri professionnelle.

C'est Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement, qui intervient en une minute, et M. LE GUEN répondra.

Mme Frédérique CALANDRA. - Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, tout est dit dans le vœu, il y a une mauvaise répartition des médecins sur le territoire parisien et le Nord-Est parisien en général, le 20e en particulier souffre de ces déséquilibres.

Il devient de plus en plus problématique pour nos populations d'accéder en des temps raisonnables à des consultations en secteur 1 notamment, en particulier auprès des spécialistes mais nous manquons aussi cruellement de généralistes, ce d'autant plus que beaucoup de gens de Seine-Saint-Denis, je me projette déjà dans la vision métropolitaine, trouvent des solutions à un déficit encore plus criant sur leur territoire.

Nous manquons notamment de gériatres, de pédiatres, d'ophtalmologues, de gynécologie de ville, j'ai moi-même éprouvé comme maman d'un jeune enfant la difficulté à obtenir un rendez-vous chez le pédiatre en des temps raisonnables.

Ceci impacte directement nos services d'urgence, les urgences de Tenon et de Robert Debré en pédiatrie sont totalement saturées et on ne peut tout demander à l'A.P.-H.P. au secteur public. Il faut donc s'appuyer sur le secteur libéral, c'est pourquoi nous proposons de créer une maison de santé le jour qui serait maison de garde la nuit. Ce projet pourrait prendre vie dans des locaux prochainement libres sur le côté de la piscine Georges Vallerey, locaux qui ont été refaits récemment par la Ville puisqu'ils nous appartiennent, et où est actuellement logé provisoirement le service de la DASES déconcentré du 20e qui va réintégrer ses locaux en juin 2014, et donc libérer ceux de la piscine Vallerey.

Cette localisation étant à la Porte des Lilas, a pour avantage de servir à la fois le 20e et le 19e et d'être un nœud de transport tramway, bus, etc., qui est tout à fait utile.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CALANDRA.

Le point de vue de l'Exécutif, Monsieur LE GUEN ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

Bien sûr favorable, mais je voudrais remercier Mme Frédérique CALANDRA notamment parce qu'elle s'est investie fortement dans l'offre de soins de proximité de son arrondissement et plus largement d'ailleurs de la santé puisque je parlais tout à l'heure de Paris santé nutrition, nous allons bientôt inaugurer le centre de santé de la Croix Saint-Simon, et ce sera une offre de santé de très grande qualité, très forte, en liaison évidemment avec une structure de soin hospitalière.

De plus, cet engagement s'est poursuivi par une véritable inventivité puisqu'il fallait, c'est une des difficultés que nous avons lorsque nous agissons dans la zone dense urbaine, être en capacité d'avoir l'imagination de prendre ces locaux et d'en avoir une utilisation plus adéquate, donc, sous réserve de quelques travaux techniques et de recherche sur le sujet, je donne un avis évidemment tout à fait favorable à cette idée, car le 20e arrondissement a besoin, comme d'autres arrondissements d'ailleurs, d'une offre de santé renouvelée.

Encore une fois, vous le voyez, l'Exécutif aujourd'hui va de l'avant sur ces questions.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 7 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien des urgences de l'Hôtel-Dieu.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 10 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative au maintien des urgences de l'Hôtel-Dieu.

C'est Mme Danielle SIMONNET qui intervient en une minute et M. LE GUEN répondra.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous avons déjà échangé sur ce sujet.

Je rappellerai que l'austérité nuit gravement à la santé.

Vous savez que la Commission médicale d'établissement de l'A.P.-H.P. du 14 novembre 2012 avait proposé déjà la suppression définitive des urgences de l'Hôtel-Dieu et le 13 mars dernier, dans une note adressée par le directeur du groupement hospitalier Cochin - Broca - Hôtel-Dieu et le président de la C.M.E.L. à l'intention des chefs de service, on apprenait par exemple que la fermeture des urgences de l'Hôtel-Dieu entraînerait une remontée partielle des passages aux urgences sur les autres sites extrêmement compliquée, et qu'aucun hôpital parisien ne pourrait accueillir les patients supplémentaires.

Et surtout, cette note révélait qu'aucun schéma de fonctionnement médical d'organisation des soins médicaux n'avait été élaboré préalablement.

Je me souviens que M. Jean-Marie LE GUEN avait défendu la réorganisation de l'hôpital, du nouvel hôpital du XXI^e siècle, un hôpital debout, sans lit, comme si un tel hôpital, sans plateau technique, allait permettre de répondre aux urgences de santé sur Paris.

Nous ne partageons pas ce point de vue et nous soutenons les mobilisations qui sont en cours. De plus vous le savez comme moi, nous avons aussi l'unité médico-judiciaire de l'Hôtel-Dieu et nous allons d'ailleurs dans ce Conseil de Paris accorder une subvention au CIDF Paris qui assure une permanence et travaille sur le problème des violences faites aux femmes et des problèmes de viol. On sait pertinemment que la capacité que les femmes ont de pouvoir déposer plainte est étroitement liée aussi à l'accompagnement humain qu'il y a là.

Toutes ces raisons plaident pour qu'il n'y ait pas de suppression de ces urgences.

Nous vous le redemandons instamment pour une question de santé publique à Paris, ne contribuez pas et ne cautionnez pas la fermeture des urgences de l'Hôtel-Dieu. Au contraire, demandez à la Direction générale de l'A.P.-H.P. de renoncer à tout projet de fermeture de ces urgences et garantisiez la pérennité du service d'urgence sur ce site de l'Hôtel-Dieu.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

M. LE GUEN va vous rassurer.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

Je comprends bien et j'ai bien noté que dans le monde dans lequel vous vivez ces derniers jours, beaucoup de choses très agressives se passent autour de vous.

Mais je voulais vous rassurer, s'agissant de l'Hôtel-Dieu, premièrement, les urgences médico-judiciaires resteront là, donc toute cette partie d'intervention n'a pas lieu d'être. Donc, nous pouvons gentiment discuter du reste.

Et le reste, c'est quoi ? C'est l'évolution des hôpitaux, et l'évolution des hôpitaux en l'occurrence, pas toujours, vous avez raison d'être parfois méfiante sur les problèmes liés à l'insuffisance des moyens financiers, mais s'agissant de l'Hôtel-Dieu ce n'est pas pour des raisons d'insuffisance des moyens financiers que nous réfléchissons à mettre en œuvre une politique hospitalière différente, parce qu'il se trouve que dans ce domaine aussi, les choses

changent, le monde bouge, et qu'il faut s'adapter ! Eh oui, et c'est pourquoi tout à l'heure je dénonçais les conservatismes que l'on voit ici et là.

Et donc, comme les choses bougent, il faut savoir s'adapter. En même temps, il faut savoir répondre aux besoins qui se maintiennent.

Les besoins, quels sont-ils ? Une offre de soins renouvelée en matière de proximité. Et je vous le garantis, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire : il y aura une offre de soins de proximité renforcée dans le Centre de Paris, au-delà du 4^e arrondissement. Et vous posez un dernier problème, qui mérite évidemment toute notre attention : c'est la question des urgences graves, en tant que telles.

Ces urgences graves, pour partie, ont déjà été relativement... comment dirais-je... n'étaient plus principalement adressées à l'Hôtel-dieu parce que les structures globales hospitalières de l'Hôtel-dieu n'étaient pas les plus... comment dirais-je... les plus adaptées aux réponses les plus graves. Et nous allons continuer à renforcer les postes d'urgence qui sont, vous le savez, assez nombreux à Paris parce que, historiquement, nous avons à l'intérieur de la capitale une certaine densité hospitalière que l'on ne retrouve pas forcément dans tous les départements français. On pourrait dire, sans beaucoup d'euphémisme, que nous avons une exception dont nous sommes fiers et que nous souhaitons évidemment conserver, mais il y aura, je vous l'assure, pour les urgences comme pour les soins de proximité, une offre non seulement maintenue mais développée ; elle sera simplement redéployée d'une façon adéquate beaucoup plus performante sur les hôpitaux parisiens.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Quel est votre avis sur le vœu ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je suis défavorable.

M. Christian SAUTTER, président. - Oui, cela coule de source, à vous entendre !

Je mets aux voix le vœu n° 10 G, avec un avis défavorable...

Pardon ?

Mme Danielle SIMONNET. - D'habitude, vous demandez si on le maintient ou pas.

M. Christian SAUTTER, président. - M. LE GUEN ne l'a pas demandé mais je veux bien vous le demander, pour vous être agréable, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Pour M. LE GUEN, c'est : "Tout va bien, Monsieur le Marquis. Le monde bouge mais il faut s'adapter aux violences des néolibéraux qui s'attaquent à l'hôpital public". Eh bien, nous ne sommes pas d'accord avec cela, donc nous maintenons notre vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Bien, le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, n° 10 G assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'aide aux grands adolescents et jeunes majeurs.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons, chers collègues, à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 11 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative à l'aide aux grands adolescents et aux jeunes majeurs.

Madame SIMONNET, gardez votre souffle, car vous allez intervenir et c'est M. Romain LÉVY qui vous répondra.

Mme Danielle SIMONNET. - "Tout va bien, Madame la Marquise", oui, sauf que la crise impacte de manière très violente et très dure le quotidien et on a un nombre croissant de jeunes mineurs isolés, pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, mais également il y a un nombre croissant de jeunes majeurs qui ont besoin des contrats "jeune majeur" parce qu'ils sont en situation isolée.

Alors, mes chers collègues, comme vous, nous avons été destinataires d'un courrier d'un grand nombre de professionnels qui sont très inquiets et qui nous alertaient sur l'instauration, selon eux, de nouvelles mesures transitoires qui tendraient à diminuer le nombre et la durée des contrats "jeune majeur" en attente des conclusions d'un audit que réaliserait actuellement l'Inspection générale des services.

Alors, il nous semble important que, pour tout ce qui concerne les prises en charge des jeunes majeurs, qui ne sont pas de l'ordre de l'obligation légale du Département mais qui font l'honneur du Département car elles servent de bouclier social pour des jeunes en extrême précarité et en situation de danger, c'est important pour nous de ne jamais réduire nos moyens et, au contraire, d'adapter et d'augmenter les moyens en vue de la satisfaction des besoins.

Dans ce vœu, nous demandons :

- cette suspension des nouvelles orientations qui viseraient à réduire les prises en charge ;
- la mise en place d'un groupe de travail interinstitutionnel de façon à objectiver les conditions d'accès, de renouvellement et d'arrêt des mesures d'aide aux jeunes majeurs, étrangers ou non, par l'élaboration de critères d'évaluation communs aux professionnels de l'aide sociale et aux associations partenaires ;
- l'élaboration d'une charte qui précise la place et le rôle de ces associations partenaires qui contribuent à la protection de l'enfance, notamment sur la mise en place de cette commission d'attribution des contrats "jeune majeur" ;
- la mise en place d'une information sur cette commission et sur les critères d'accessibilité auprès de l'ensemble des élus parisiens.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Monsieur LÉVY, donnez-nous l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 11 G.

M. Romain LÉVY. - Merci, Monsieur le Président.

Chère Danielle SIMONNET, effectivement, vous avez souhaité attirer l'attention du Conseil de Paris sur ce dispositif des contrats "jeune majeur". Vous l'avez dit : il s'agit d'une compétence facultative du Département qui permet de proposer aux jeunes majeurs, après leur parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance, une protection complémentaire, notamment pour terminer leur formation et favoriser leur autonomie. Elle concerne actuellement 1.450 jeunes à l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris, soit 25 % de tous les jeunes suivis à l'Aide Sociale à l'Enfance, donc 25 % à Paris de jeunes bénéficiant de ces contrats quand la moyenne nationale se situe autour de 13 %.

Ces 1.400 contrats, pour une compétence facultative - je le rappelle -, coûtent à la collectivité entre 50 et 65 millions d'euros par an. Actuellement, dans ce contexte de crise, nous n'avons pas réduit, comme vous sembliez le dire, le nombre de ces contrats puisqu'il y en avait à peu près 1.440 fin 2012 et il y en a actuellement près de 1.470, donc leur nombre s'est accru.

Toutefois, parce que les modalités d'attribution de ces contrats étaient très disparates entre secteurs et ce n'était pas satisfaisant, nous avons souhaité y voir plus clair. Nous avons demandé, comme vous l'avez dit, que l'Inspection générale de la Ville de Paris nous aide à comprendre les mécanismes d'attribution mais aussi fasse des propositions pour améliorer ce dispositif et aider les jeunes à pleinement assumer leur autonomie.

Notre souhait est que les jeunes traversant de graves difficultés d'insertion trouvent une solution. Il peut s'agir, bien sûr, d'un contrat "jeune majeur" mais pas nécessairement ; d'autres dispositifs départementaux, parfois plus adaptés, plus efficaces, existent.

Il y a, par exemple, une vraie différence pour notre collectivité entre les modes de placement de ces jeunes. Si nous finançons un accompagnement en foyer de jeunes travailleurs avec un suivi par la Mission locale, ce type de contrat "jeune majeur" peut coûter jusqu'à cinq fois moins cher qu'un placement classique dans un établissement de l'Aide Sociale à l'Enfance.

C'est pourquoi nous avons entamé, avec Mme Isabelle GACHET et avec M. Christian SAUTTER, un travail pour utiliser toutes les aides qui existent en termes de formation et d'accès à l'emploi pour ces jeunes, afin de mieux coordonner les sorties de l'A.S.E. avec la Mission locale, afin de proposer plus de places en foyers de jeunes travailleurs, afin de solliciter les emplois d'avenir ou les dispositifs du P.D.A.E. pour l'insertion.

Dans l'attente des conclusions de cet audit, nous n'avons pas mis en place de nouvelles orientations. Nous continuons de signer autant de contrats qu'avant, mais nous avons rappelé les cas prioritaires, conformément à la définition légale de ces contrats : l'aide aux jeunes confrontés à des difficultés compromettant gravement leur équilibre. Il s'agit notamment des jeunes mères isolées, des jeunes souffrant d'une pathologie grave, risquant un mariage forcé, la prostitution, les jeunes qui n'ont aucuns soutiens familiaux puisque les parents peuvent refuser de les héberger ou de financer leur formation.

Les jeunes engagés dans un parcours d'insertion peuvent toujours bénéficier d'un contrat "jeune majeur", mais nous essayons de leur apporter des réponses au plus près de leurs besoins : une aide à l'emploi, à l'hébergement, aux études mais pas forcément tout à la fois.

Car, s'il n'est pas question qu'un jeune majeur de l'Aide sociale à l'enfance soit moins bien traité que tout autre petit Parisien, il n'y a pas de raisons particulières qu'il bénéficie d'un dispositif où il ne pourrait pas, comme tant de jeunes Parisiens aujourd'hui, et quand cela est possible bien sûr, financer aussi ses études par un petit boulot ou faire de la formation continue, tout en travaillant.

Vous évoquez le cas d'un jeune mineur isolé qui aurait été mis à la rue. Nous avons évoqué ce cas ensemble. D'abord, il n'a pas été mis à la rue, bien évidemment, il a été hébergé à l'hôtel, et ceci a été financé par le Département, mais surtout nous nous sommes réunis en urgence quand nous avons constaté que la fin du contrat risquait d'interrompre la formation engagée et nous avons pris des dispositions pour qu'aucun jeune n'ait à interrompre sa scolarité en cours d'année.

Cela aurait pu être le cas d'une petite trentaine de jeunes sur 1.400, c'est-à-dire moins de 2 % des contrats "jeune majeur" et nous avons fait en sorte que cela ne se produise pas.

Vous indiquiez, d'autre part, que les mineurs étrangers isolés pâtiraient d'un traitement différent du fait de l'augmentation du nombre de jeunes pris en charge. Que ce soit clair : nous ne menons pas de politique différenciée à Paris et je peux même vous dire, a contrario, que ce sont les mineurs étrangers isolés qui bénéficient le plus de contrats "jeune majeur" puisqu'ils sont 60 % des bénéficiaires.

Pour conclure, dès que l'Inspection générale de la Ville aura rendu ses conclusions, nous engagerons une réforme des contrats "jeune majeur" sur la base des recommandations que je ne connais pas à l'heure actuelle moi-même.

Je suis, pour ma part, favorable à l'instauration d'une commission pluraliste d'attribution qui aurait un regard assez large pour envisager soit un contrat "jeune majeur", soit un autre dispositif. Cette commission pourrait, comme vous le suggérez, inclure des partenaires institutionnels, tels que l'Education nationale, la Santé, des instances d'aide à l'emploi, des associations. Elle pourrait surtout élargir les possibilités qui s'offrent aux jeunes, en leur proposant soit des contrats "jeune majeur", soit des dispositifs d'insertion pour l'emploi via le P.D.A.E., la Mission locale, Pôle Emploi.

Bien sûr, chère Danielle SIMONNET, je suis tout à fait...

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur LÉVY, il va falloir conclure !

M. Romain LÉVY. - Je vais conclure.

Je suis tout à fait disposé à partager avec les groupes politiques et les partenaires associatifs les conclusions de l'Inspection et les outils de la réforme qui pourrait être mise en place. Avec un dispositif plus efficace, cette réforme pourra ainsi, je le souhaite, permettre à un plus grand nombre de jeunes de trouver des solutions d'accompagnement à la majorité, afin de mieux garantir que les jeunes majeurs en difficulté ne se retrouvent pas sans solution à Paris et que nous puissions apporter à chacun une réponse à ses problèmes d'insertion.

Pour toutes ces raisons et parce que j'espère vous avoir rassurée sur nos intentions, je suis sûr que vous consentirez à retirer votre vœu.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LÉVY.

Madame SIMONNET, je vous repose la question : entendez-vous cet appel au retrait du vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, je l'entends puisqu'il y a un engagement à la fois de mettre en place, dès que l'Inspection générale des services aura rendu son rapport, un groupe de travail qui permette d'élaborer les nouveaux critères et les nouveaux fonctionnements avec les associations, et une volonté aussi de travailler en direction des élus pour définir les critères.

Et il y a surtout un principe qui est rappelé, c'est qu'on ne laisse aucun jeune à la rue, ce qui, pour nous, est essentiel.

Donc, avec ces précisions, nous retirons notre vœu et je vous en remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Donc, le vœu n° 11 G est retiré.

Nous arrivons...

Je vous signale que nous avons pris un retard sensible sur l'horaire théorique, donc je vous invite à la sobriété.

2013 DASES 88 G - Renouvellement de la convention tripartite relative au dispositif des "Espaces Solidarité Insertion" (ESI) conclue entre le Département de Paris, l'Etat et la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) et renouvellement des conventions bilatérales conclues entre le Département de Paris et chaque gestionnaire d'"Espace Solidarité Insertion".

M. Christian SAUTTER, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 88 G relatif à des Espaces Solidarité Insertion. C'est une convention entre le Département de Paris, l'Etat et la R.A.T.P.

Cela porte aussi sur les conventions entre le Département de Paris et chacun des gestionnaires d'"Espaces solidarité insertion".

Tout ceci est extrêmement clair, comme M. Gauthier CARON-THIBAUT va l'expliquer en moins de cinq minutes.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, Paris se caractérise par une forte polarisation sociale, avec à la fois un revenu moyen par habitants parmi les plus élevés du pays et une forte proportion de ménages pauvres. Le taux de pauvreté y est supérieur à la moyenne nationale, avec 14 % de la population parisienne qui vit en dessous de ce seuil.

Paris est également le département métropolitain où le niveau de vie des personnes démunies est le plus bas.

Face à cela, face à l'importance des phénomènes de grande précarité qui concernent aussi bien des familles que des personnes isolées, le Département conduit une politique volontariste visant à intervenir en profondeur sur le champ de l'insertion et de la solidarité.

Le dispositif des "espaces solidarité insertion", réseau d'accueil de jour parisien destiné à recevoir de manière inconditionnelle tous ceux que les difficultés de l'existence ont conduit à un état de très grande précarité et de grande exclusion, en est l'illustration.

Aujourd'hui, le Département de Paris a décidé de signer une nouvelle convention tripartite avec l'Etat et la R.A.T.P. afin de réaffirmer son attachement au fonctionnement et au développement de ces espaces qui ouvrent leurs portes aux personnes exclues, en détresse ou en rupture sociale.

Elu du 3^e arrondissement, j'ai pu constater à de nombreuses occasions ce que l'E.S.I. Saint-Martin apporte aux personnes sans domicile fixe, aux travailleurs en situation de précarité, à des personnes en situation de handicap psychique ou de conduite addictive.

Depuis 2000, dans une ancienne station de métro fermée en 1939, ce lieu accueille ceux qui en ont besoin. Ouvert de 9 heures à 17 heures tous les jours sans interruption et un week-end sur deux, on peut s'y rendre pour partager le traditionnel petit déjeuner offert à tous.

Après un premier contact et échange d'informations avec l'équipe d'accueil, les personnes qui fréquentent le centre ont accès à une grande variété de services proposés par l'équipe de l'association, qui visent à répondre à l'urgence du moment et au besoin de chacun - soins, hygiène, laverie, sanitaires, douches et même coiffeur.

Ce sont plus de 50.000 personnes qui en bénéficient tous les ans.

Des lieux de détente et de restauration sont également accessibles, comme des cafétérias, des bibliothèques, des salles de repos ainsi que des ateliers collectifs qui sont régulièrement proposés pour pouvoir réaliser couture, cuisine, arts plastiques ou même projection de films.

Véritable aide à la survie, ce lieu d'accueil de jour s'adresse à toutes les personnes en situation de précarité et de grande exclusion et les aide à préparer leur réinsertion.

Grâce au service de domiciliation, qui permet de créer une adresse et ainsi de recevoir du courrier, et à une expérimentation novatrice qui consiste à donner, via une carte, un numéro de téléphone à chacun pour ainsi être joignable et répondre aux offres d'emploi, un travail de réinsertion professionnelle est ainsi initié en prenant en compte la réalité sociale et les besoins particuliers des Parisiens les plus exclus.

L'E.S.I. permet aussi et surtout de faire le point sur son parcours grâce aux interlocuteurs de l'association ou aux travailleurs sociaux qui y sont détachés. Interviennent donc régulièrement lors des permanences un conseiller juridique, un agent de la sécurité sociale, une infirmière et des médecins - un généraliste et un dermatologue -, ce qui permet d'orienter des demandes d'hébergement ou d'accompagnement de plus long terme.

D'autres partenariats permettent aux équipes d'orienter certaines personnes accueillies vers des services adaptés comme l'intersecteur psychiatrique ou d'organiser des sorties avec l'association "culture du cœur".

Parce que les "espaces solidarité d'insertion" aident les personnes exclues à reprendre confiance en elles en leur offrant tous les outils utiles à leur réinsertion, il me paraît plus que nécessaire de poursuivre cette action, en particulier en cette période de crise où le rôle de la Ville reste encore et toujours d'inclure, inclure et inclure.

Merci, Monsieur le Président.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

Mme TROSTIANSKY va réagir brièvement à votre très bel exposé.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, je remercie M. Gauthier CARON-THIBAUT d'avoir mis en valeur ce projet, qui traduit en effet l'engagement de notre collectivité dans la lutte contre l'exclusion en permettant aux personnes sans-abri de trouver de nombreux lieux dans Paris où trouver une première accroche pour l'insertion.

Les 15 "espaces solidarité insertion" sont au cœur du dispositif de veille sociale en offrant aux personnes écoute, soutien, services de première nécessité et en proposant la première étape de l'accompagnement social.

Monsieur le Président, en 2011, plus de 550.000 personnes ont été enregistrées dans ces structures.

En lien avec les équipes de maraude, les E.S.I. constituent une offre de proximité tout à fait indispensable. Leurs équipes sont en première ligne pour constater l'évolution des besoins. Elles nous alertent actuellement sur le nombre important de nouvelles personnes à venir chercher - aide et secours-, notamment de jeunes migrants, souvent très isolés et sans repères dans notre ville.

Monsieur le Président, je tiens à souligner le rôle essentiel du Centre d'action sociale de la Ville de Paris dans le dispositif des E.S.I. Vous n'êtes pas sans savoir que le C.A.S.V.P. gère deux de ces équipements : la halle Saint-Didier, dans le 16e arrondissement, dont l'équipe s'est engagée dans la campagne hivernale d'une manière tout à fait remarquable, et l'espace René-Coty, dans le 14e arrondissement, dont la compétence médicale est très précieuse pour la prise en charge des personnes à la rue.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, je vous invite à donner un avis favorable à ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 88 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 88 G).

2013 DASES 173 G - PDIE. Participation (390.000 euros) et conventions avec trois associations pour une action de soutien psychologique d'allocataires parisiens du RSA.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 173 G relatif au P.D.I.E., le Plan départemental d'insertion et d'emploi. Conventions avec trois associations pour un soutien psychologique apporté à des allocataires parisiens du R.S.A.

C'est Mme Claire MOREL qui intervient en cinq minutes ou moins, et Mme TROSTIANSKY qui répondra.

Mme Claire MOREL. - Je vous remercie.

Monsieur le Président, mes chers collègues, la crise n'épargne pas les Parisiennes et les Parisiens, particulièrement les allocataires du R.S.A., qui sont au nombre de 61.300 fin septembre 2012.

A leurs difficultés pour retrouver un emploi en raison de la crise, de la dépression durable de certains secteurs, des obstacles injustifiables liés à l'âge, s'ajoutent parfois des parcours personnels chaotiques et des problèmes de santé.

Comme vous avez pu le constater lors de notre dernière séance du Conseil de Paris à l'occasion du bilan à mi-parcours du Plan départemental pour insertion et l'emploi, Paris se mobilise en faveur des titulaires du R.S.A.

En 2013, comme en 2012, 85 millions d'euros seront ainsi consacrés à différents outils et à de très nombreuses structures et services de la Ville.

C'est ainsi que ce plan a défini comme l'un de ses axes majeurs la prise en charge des problèmes de santé, notamment de santé mentale des titulaires du R.S.A. Il s'agit ici d'une nécessité.

Les personnes titulaires du R.S.A. peuvent cumuler difficultés d'insertion dans l'emploi, exclusion sociale et problèmes de santé comme des difficultés psychiques, des conduites addictives et des situations de mal être. Problèmes de santé mentale qui, bien sûr, avec une allocation de 483 euros pour une personne seule, sont trop souvent laissés de côté par les titulaires eux-mêmes.

L'objet de ce projet de délibération est donc la signature par la Ville de Paris de trois conventions avec les associations "APASO", "EPOC" et "Processus Recherche", dont l'objet est à la fois le renforcement des appuis psychologiques aux services sociaux ainsi que la poursuite des actions de soutien psychologique des allocataires du R.S.A. eux-mêmes en appui de leur parcours d'insertion.

Les nouvelles conventions insistent sur le lien continu à installer entre les psychologues des trois associations et le référent social des allocataires dans les services départementaux sur tout Paris : meilleure appréhension des prises en charge, bilans d'étape réguliers, bornage de la durée des suivis et reconduction soumise à validation de l'équipe sociale.

Ce volet des nouvelles conventions concerne ainsi deux associations, dont je salue ici le travail de leurs intervenants.

D'une part l'"APASO", association pour la prévention, l'accueil et le soutien et l'orientation, qui exerce depuis 2003 dans le 14^e arrondissement avec des activités de soutien psychologique et des actions de remobilisation des allocataires parisiens.

L'"EPOC", espace psychanalytique d'orientation et de consultation, qui travaille avec le Département depuis 2007 et intervient comme spécialiste dans le domaine des addictions sous toutes les formes au sein du 19^e arrondissement.

Le deuxième volet des trois conventions contient une dimension très innovante qu'il convient de souligner. En effet, elle prévoit la mobilisation d'un psychologue par ces associations au service des travailleurs sociaux parisiens, des espaces d'insertion et des cellules d'appui d'insertion. L'objectif est d'améliorer la compréhension des

problématiques psychologiques par les travailleurs sociaux eux-mêmes, trop souvent démunis face à certaines fragilités, et de participer également à l'évaluation des allocataires à l'occasion des entretiens individuels.

Cette action totalement innovante au regard du travail social et psychologique habituel sera expérimentée en 2013 et fera l'objet d'une évaluation avant d'envisager son extension géographique au cours de l'année 2014.

Les associations déjà nommées, "EPOC" et "APASO", vont s'engager à mobiliser un mi-temps sur le 19e et sur le 13e chacune de leur côté. Une autre association, "Processus Recherche", prendra en charge également un autre mi-temps, afin de soutenir les travailleurs sociaux. L'association "Processus Recherche" travaille déjà dans le cadre du Service Appui Santé auprès des travailleurs sociaux, dans le cadre de l'intégration de la dimension psychologique de leur travail.

En contrepartie de l'ensemble de ces actions, le Département de Paris participera à hauteur de 240.000 euros pour "APASO", 120.000 euros pour "EPOC" et 30.000 euros pour "Processus Recherche".

A cela peut s'ajouter le soutien de la Ville de Paris à l'association "La clepsydre" et ainsi le Département de Paris va consacrer 640.000 euros aux actions menées au titre du soutien psychologique des titulaires du R.S.A.

C'est une action ambitieuse que Paris mène en faveur des titulaires du R.S.A. qui inclut toutes les dimensions de l'éloignement de l'emploi et qui soutient les travailleurs sociaux en améliorant leur formation, le soutien à leurs actions, en leur donnant davantage d'outils et de conseils.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame MOREL.

La parole est à Mme TROSTIANSKY pour vous répondre.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, comme l'a rappelé Mme Claire MOREL, le renforcement de l'appui psychologique en direction des allocataires du R.S.A. est l'un des axes prioritaires de notre programme départemental pour l'insertion et l'emploi. Il permet de prévenir les risques d'exclusion et d'accompagner les plus fragiles dans leurs démarches d'insertion. Ce soutien est d'autant plus nécessaire en période de crise économique et quand la rareté de l'emploi pousse tant de personnes dans de grandes difficultés sociales.

Je ne reviendrai pas sur notre partenariat avec les associations qui sont des acteurs de premier plan dans la prise en charge des allocataires en souffrance psychique, je souhaite simplement mettre en avant la nouveauté de cette convention.

Monsieur le Président, les travailleurs sociaux sont souvent démunis face aux fragilités psychologiques ou au déni des allocataires qu'ils suivent. Il est donc primordial de pouvoir améliorer leur compréhension des problématiques psychologiques et de les soutenir dans leur accompagnement.

Mme MOREL a bien identifié cette action expérimentale, innovante au regard des protocoles habituels de travail social. Cette innovation fera l'objet d'une évaluation, avant d'envisager son extension géographique au cours de l'année 2014.

Donc, mes chers collègues, en raison de l'utilité des actions conduites par ces associations au bénéfice des allocataires du R.S.A., je vous invite à voter favorablement ce projet.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 173 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 173 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création d'un accueil de jour et de proximité au 42, rue Oberkampf (11e).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'un accueil de jour et de proximité, 42, rue Oberkampf (11e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen de 2 vœux non rattachés : les propositions de vœu référencées n^{os} 12 G et 13 G dans le fascicule qui ont le même objet, c'est-à-dire la création d'un accueil de jour et de proximité situé au 42, rue Oberkampf, dans le 11e arrondissement.

La parole est à M. LHOSTIS, pour une minute.

M. Alain LHOSTIS. - Oui, j'interviens en lieu et place de ma collègue Mme Hélène BIDARD, qui n'a pas pu être présente aujourd'hui, sur la création d'un accueil de jour et de proximité au sein des bains-douches situés au 42, rue Oberkampf, qui accueillent déjà une bagagerie et un espace d'abri pour les personnes vivant à la rue, et que la mairie d'arrondissement propose d'étendre à un accueil de jour et de proximité.

Notre groupe souhaite que la Mairie de Paris et l'Etat puissent finaliser rapidement cette proposition. Je défends cette proposition avec d'autant plus de détermination que nous allons, au cours de ce Conseil, voter pour ce qui pourrait devenir un accueil de jour dans le 10e arrondissement, au sein de l'ancienne caserne Château-Landon.

Je souhaite donc que nous allions dans ce sens, mais je crois qu'il y a unanimité dans le 11e arrondissement. Notre groupe tenait à apporter notre détermination dans cette affaire.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Pour le 11e arrondissement, la parole est à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - Merci, Monsieur le Président.

Merci à M. LHOSTIS et à son groupe pour leur soutien.

Il s'agit en effet d'un beau projet qui rassemble tous les acteurs. Et quand je dis tous les acteurs, cela va des services de la Ville, de l'Etat aux associations locales, au conseil de quartier, et à l'ensemble des bénévoles qui existent aujourd'hui et qui font tourner la bagagerie et l'espace de laverie que nous avons installés à la même adresse, à côté des bains-douches.

Pour nous, le sens de cette proposition d'accueil de jour est d'avoir, en plus des bénévoles qui s'investissent déjà à cette adresse, des agents des services sociaux qui pourraient apporter un effort, un service complémentaire à celui des bénévoles. Je pense notamment au travail pour l'insertion des personnes.

M. le Maire de Paris a même écrit au maire du 11e arrondissement, M. Patrick BLOCHE, pour dire qu'il était prêt à cofinancer ce projet avec l'Etat. Il nous semble maintenant qu'il est temps de passer aux actes. C'est l'objet de ce vœu et je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur VAUGLIN.

Madame TROSTIANSKY, grand suspense, quel est l'avis de l'Exécutif sur ces deux vœux ?

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, comme l'ont rappelé M. LHOSTIS et M. VAUGLIN, la collectivité parisienne est attachée à permettre aux personnes sans-abri de trouver le soutien nécessaire à l'amélioration de leur vie quotidienne. Avec ces partenaires, et notamment la mairie du 11e arrondissement qui nous est d'un soutien précieux, la Ville met tout en œuvre pour leur permettre de trouver des réponses à leurs besoins de première nécessité, en s'engageant bien au-delà de sa compétence.

Dans le 11e arrondissement, nous venons ainsi d'ouvrir un sixième restaurant solidaire, rue Chanzy, qui permet d'accueillir chaque soir 150 personnes démunies, qu'elles soient isolées ou en famille, grâce à l'engagement du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Lors de cette séance du Conseil de Paris, il vous est d'ailleurs aussi proposé d'approuver le renforcement de la maraude de l'association "Charonne", qui couvre les 11e arrondissement et 20e arrondissements, avec une spécialisation sur les personnes en grande précarité issues de l'Est de l'Europe. Sur ce sujet, je suis heureuse de vous apprendre que nous avons obtenu de l'Etat qu'il s'engage sur un cofinancement de cette action.

Monsieur le Président, c'est la même logique qui prévaut pour l'opportunité de créer un nouveau lieu d'accueil de jour. Comme vous le savez, nous soutenons ce projet qui nous semble correspondre aux besoins du quartier et qui s'articulerait parfaitement avec les services des bains-douches et de la bagagerie existants, mais uniquement sur la base d'un financement partagé avec l'Etat dont c'est la compétence, je le répète encore.

Ce projet a été signalé à la D.R.I.L., à la délégation interministérielle du Préfet RÉGNIER parmi les projets prioritaires, de manière à ce que ce projet permette son aboutissement.

Nous allons les interroger à nouveau sur cette opportunité, et pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, je donne un avis favorable à ces deux vœux.

M. Christian SAUTTER, président. - Parfait !

Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 8 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 9 G).

Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans l'organisme suivant :

Association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (A.G.O.S.P.A.P.) (R.6 G) :

- M. Loïc RAOUL, titulaire aux Assemblées générales, en remplacement de Mme Isabelle GACHET, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

- M. Loïc RAOUL, titulaire au Conseil d'administration, en remplacement de Mme Isabelle GACHET, désignée le 26 septembre 2011, démissionnaire.

La candidature proposée est adoptée. (2013, R. 6 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à dix huit cinq minutes).

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2013 DDEEES 22 G - Subvention (25.000 euros) avec convention avec l'association "Parisien d'un jour, Parisien toujours (Paris Greeter)" (4e).

2013 DDEEES 23 G - Subvention (10.000 euros) avec convention avec l'Association des Professionnels Hôtes Qualité Paris (A.H.Q.P.).

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2013 DASCO 5 G - Subventions (443.000 euros) d'équipement mobilier aux collèges - 2e tranche.

2013 DASCO 6 G - Subventions (32.806 euros) à divers collèges publics parisiens.

2013 DASCO 7 G - Dotations (30.180 euros) à divers collèges publics parisiens.

2013 DASCO 14 G - Dotation (28.244 euros) au lycée-collège Henri IV (5e).

Mme Colombe BROSEL, rapporteure.

2013 DPA 6 G - Signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre du groupement Atelier 2/3/4, Sas Mizrahi, RFR Eléments et ABC Décibel relatifs à la construction d'un collège, d'un centre sportif, et de logements de fonction, dans le lotissement Saussure, rue de Saussure (17e).

Mme Colombe BROSEL et M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2013 DASES 70 G - Subvention (6.200.000 euros) et convention avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (12e) pour la restructuration d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) au 9, place Violet (15e).

2013 DASES 112 G - Subvention (10. 000 euros) à l'association des Clubs de l'Amitié Juifs d'Ile-de-France (ACAJIF) (5e).

2013 DASES 116 G - Subvention (7 600 euros) à l'association Chinois de France, Français de Chine (20e) au titre de 2013.

2013 DASES 117 G - Subvention (1.000 euros) à l'association Le Club Saint Denys au Marais (3e).

2013 DASES 118 G - Subvention (11 000 euros) et avenant n°2 à convention l'association Compagnie Alouette - ACM Ballet (14e).

2013 DASES 124 G - Subvention (10.000 euros) à la Fédération du Secours Populaire Français du département de Paris (18e).

2013 DASES 126 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Astrée (13e).

2013 DASES 127 G - Subvention (6.000 euros) à l'association Au bout du fil (15e) .

2013 DASES 129 G - Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Les amis du bus des femmes (20e).

2013 DASES 133 G - Subvention (2.000 euros) à l'association l'Age d'Or de France (17e) au titre de 2013.

2013 DASES 137 G - Subvention (5.000 euros) à l'Association pour la Diffusion de l'Information aux Préretraités et aux Retraités (A.D.I.P.R) (12e).

2013 DASES 147 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec la Fondation Claude Pompidou (1er).

2013 DASES 164 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Centre d'information et d'animation du 7e - Inter 7 (7e).

2013 DASES 177 G - Subvention (3.000 euros) à l'association Ecritures Buissonnières (5e).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2013 DASES 71 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'association Vie et Avenir (15e), pour son Service d'Accompagnement à la Vie Sociale pour Personnes Handicapées Mentales Agées (SAPHMA) (15e).

2013 DASES 93 G - Participations (87 247,66 euros) et conventions avec l'ADIAM (9e) pour le financement des ULS Masséna et Austerlitz (13e).

2013 DASES 94 G - Participations (67.212,25 euros) et conventions avec la Fondation Maison des Champs, pour le fonctionnement des ULS Hérold et Goix (19e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2013 DASES 18 G - Subvention (14.488,69 euros) et convention avec l'association Entr'aide (19e).

2013 DASES 19 G - Subvention (37.000 euros) et convention avec l'association Le Picoulet - Mission Populaire XI.

2013 DASES 20 G - Subvention (23.000 euros) et convention avec l'association Cafézoïde (19e).

2013 DASES 178 G - Participation (52.000 euros) et avenants à convention avec les associations Espoir 18, Entr'aide, l'association du quartier Saint Bernard intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2013 DILT 1 G - Marché à bons de commande de mise à disposition et d'entretien d'appareils sanitaires pour la Ville et le Département de Paris et l'établissement public "Paris Musées".

2013 DRH 3 G - Remises de dettes dues envers le Département de Paris par des agents départementaux.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2013 DF 3 G - Projet de décision modificative d'investissement n° 1 du département de Paris pour l'exercice 2013.

2013 DF 4 G - Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n°1 du département de Paris pour l'exercice 2013

2013 DF 6 G - Fixation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département pour 2013.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2013 DU 1 G - et DU 8 : Approbation de la convention foncière relative à l'îlot Croisset entre la Ville, la Région, le Département, le CROUS et Paris Habitat-OPH ; engagement d'une demande de désaffectation domaine scolaire Lycée/Collège auprès de l'Etat, pour une emprise d'environ 3.350 m².

Mme Anne HIDALGO, Mme Gisèle STIEVENARD, M. Didier GUILLOT, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2013 DPA 11 G - Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire pour la création d'un Centre de Planification et d'Education Familiale, 2 rue Hittorf (10e).

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2013 DASES 2 G - Subvention (110.000 euros) et convention avec l'association Comité de Paris de la Ligue nationale contre le cancer (13e).

2013 DASES 6 G - Subvention (10.000 euros) à l'association Pour l'Harmonie des relations Enfants Parents (PHARE) (12e).

2013 DASES 7 G - Subvention (3.500 euros) à l'association Suicide Ecoute (14e).

2013 DASES 23 G - Subvention (50.000 euros) et avenant n°2 à convention avec l'association Tibériade (9e).

2013 DASES 31 G - Subvention (12.000 euros) à l'association Les Elus Locaux Contre le Sida : Ensemble Luttons Contre le Sida (ELCS) (3e).

2013 DASES 67 G - Subvention (20.000 euros) à l'association IKAMBERE - La Maison Accueillante (93200 SAINT DENIS).

2013 DASES 74 G - Lancement d'un marché à bons de commande pour la fourniture et la livraison de médicaments, de dispositifs médicaux et de kits de premiers secours pour le Département de Paris.

2013 DASES 97 G - Lancement et signature d'un marché relatif à des prestations d'examens radiologiques pulmonaires dans le cadre de la lutte contre la tuberculose au moyen d'un véhicule équipé d'une unité mobile de dépistage.

2013 DASES 106 G - Subvention (15.000 euros) et avenant n°1 à convention avec la Fédération des Maisons et Pôles de Santé d'Ile-de-France (FEMASIF) (93200 Saint-Denis).

2013 DASES 110 G - Modification des modalités d'organisation du travail de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (personnels du LHVP) en application du protocole d'accord cadre relatif à l'aménagement/réduction du temps de travail.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2013 DASES 68 G - DPVI 406 G - Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association l'Espace Psychanalytique d'Orientations et de Consultations (l'EPOC) (19e).

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2013 DASES 83 G - Fixation de la liste des emplois des établissements de l'aide sociale à l'enfance du Département de Paris, relevant de la fonction Publique Hospitalière donnant lieu à une concession de logement par nécessité absolue de service.

2013 DASES 96 G - Fixation de la liste des emplois des établissements de l'aide sociale à l'enfance du Département de Paris, relevant de la Fonction Publique Hospitalière donnant lieu à une concession de logement pour utilité de service.

M. Romain LEVY, rapporteur.

2013 DDEEES 34 G - Subvention (85.000 euros) et convention de partenariat 2013 avec l'association Capital Games.

2013 DDEEES 37 G - Subvention (400.000 euros) et avenant à la convention de partenariat 2013 avec l'association Silicon Sentier.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2013 DA 3 G - et DA 3 : Lancement dans le cadre de groupements de commandes, des marchés à bons de commande mono-attributaires en dix-huit (18) lots séparés, pour les travaux d'électricité et faux-plafonds.

2013 DA 4 G - et DA 4 : Lancement et signature dans le cadre de groupements de commandes, des marchés à bons de commande mono-attributaires en onze (11) lots séparés pour les travaux de couverture et en dix (10) lots séparés pour les travaux de plomberie.

2013 DA 9 G - et DA 9 : Approbation des modalités de lancement des marchés à bons de commandes relatifs à la maintenance et réparation des appareils élévateurs, ascenseurs et monte charges, relevant du budget municipal et du budget départemental, dans le cadre du groupement de commande pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments, en quatre 4 lots.

2013 DAJ 8 G - Signature du marché à conclure avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres le 12 mars 2013.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2013 DPA 9 G - et DPA 21 : Passation et reconduction expresse, avec avenant à la convention, du marché de fourniture de fioul pour la fourniture de combustibles pétroliers raffinés liquides du groupement de commandes réunissant la Ville de Paris, le Département de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP).

2013 DPA 10 G - et DPA 22 : Approbation du principe de la passation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Département de Paris, la Ville de Paris et le CASVP afin de définir les modalités

d'exécution et de règlement financier des travaux portant sur la modernisation du centre thermique sis 3-5 rue de l'Epée de Bois (5e).

Mme Camille MONTACIÉ, M. René DUTREY, rapporteurs.

2013 DAC 76 G - Acquisition de fonds, de documents et d'ouvrages anciens pour l'enrichissement des collections de la direction des services d'archives de Paris.

2013 DAC 77 G - Fixation du prix de vente au public de l'ouvrage consacré à L'iconographie de saint Denis, premier évêque de Paris, du 12e au 19e siècle - Actes de l'abbaye de Saint-Denis conservés aux Archives de Paris.

2013 DAC 108 G - Fixation du prix de vente au public de l'ouvrage consacré à La vie d'un musicien français : Claude Debussy.

2013 DAC 109 G - Fixation du prix de vente au public de l'ouvrage Sortir de la guerre d'Algérie : comment négocier ?

2013 DAC 110 G - Fixation du prix de vente au public de l'ouvrage consacré aux Documents médiévaux (1112-1519) - Un siècle d'acquisitions aux Archives de Paris (1892-1992).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2013 DDEES 20 G - Subvention (11.000 euros) et convention avec l'association Psychoform.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2013 DASES 132 G - Participation (16.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association Droits d'Urgence (10e).

2013 DASES 139 G - Participation (31.000 euros) et convention avec l'association Centre Alpha Choisy (13e) pour son action linguistique et d'aide à l'insertion socioprofessionnelle en faveur d'allocataires parisiens du RSA.

2013 DASES 140 G - Participation (17.500 euros) et convention avec l'association Saint-Vincent de Paul - Accueil 15 (7e) pour le fonctionnement de son accueil de jour situé 20, allée des Frères Voisin (15e).

2013 DASES 143 G - Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association d'éducation populaire Notre-Dame des Champs Montparnasse Rencontres (14e) pour ses ateliers sociolinguistiques.

2013 DASES 145 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Centre d'Etudes Cliniques des Communications Familiales (CECCOF) pour son action " Intégration des Familles Migrantes ".

2013 DASES 149 G - Subvention (2.500 euros) à l'association Mosaïques.9 (9e), pour son action d'alphabétisation menée au profit de personnes démunies du 9e arrondissement.

2013 DASES 170 G - Subvention (5.000 euros) à l'association L'Atelier Quetzal - Centre international de création et de formation (11e) pour un documentaire relatif à des enfants hébergés en centres d'hébergement d'urgence

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2013 DASES 28 G - Subvention (35.000 euros), participation (79.300 euros) et convention avec l'association Basiliade (3e).

Mme Olga TROSTIANSKY et M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

2013 DASES 174 G - DDEES 47 G - Signature d'un avenant à convention avec Pôle emploi portant sur la définition d'axes de coopération et la mise en oeuvre du RSA à Paris.

Mme Olga TROSTIANSKY, M. Christian SAUTTER, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2013 DAJ 6 G - et DAJ 6 : Communication de la liste de marchés attribués du 27 décembre 2012 au 10 février 2013.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, M. Loïc RAOUL, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Roger MADEC, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Excusés :

Mme Aline ARROUZE, M. David ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Valérie HOFFENBERG, M. Patrick KLUGMAN.

Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Déposé en	Commission Séance	n° OJ	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	DATE DE VOTE	VOTE
2e	2e	1		UMPPA	MONTANDON	CG	V	DDEES 41 G	Forum de l'emploi dans le 12e arrondissement	SAUTTER	25-mars-13	Rejeté
1ère	2e	2	4	Exécutif		CG	V	DDEES 52 G	Situation des salariés de PSA	SAUTTER	25-mars-13	Adopté (amendé oralement)
2e	2e	3		PCF-PG	SIMONNET	CG	Vnr	-	Recours aux stagiaires sur des emplois permanents	SAUTTER	25-mars-13	Retiré
	2e	3bis	5	Exécutif		CG	Vnr		Relatif aux stages à la Ville de Paris		25-mars-13	Adopté
2e	2e	4		UMPPA	GIANNESINI	CG	Vnr	-	Evolution du Comité Parisien pour l'Emploi	SAUTTER	25-mars-13	Rejeté
2e	2e	5		UMPPA	KUSTER, DUBUS	CG	Vnr	-	Dispositif ADAM	VERON	25-mars-13	Rejeté
6e	6e	6		UMPPA	GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI, GABORIAU,...	CG	Vnr	-	Club "jardin des poètes"	CAPELLE	25-mars-13	Rejeté
1ère	6e	7		UMPPA	MONTANDON	CG	Vnr	-	Diffusion d'information sur l'attribution de la taxe d'apprentissage et des 10 % déduits de la contribution AGEFIPH au bénéfice des associations oeuvrant pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap	DUBARRY	25-mars-13	Rejeté
6e	6e	8	6	PS-RGA	LEPETIT, KLUGMAN, GACHET	CG	Vnr	-	Création d'une structure de santé en exercice regroupé sur la ZAC Clichy-Batignolles	LE GUEN	25-mars-13	Adopté

Déposé en	Commission Séance	n° OJ	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	DATE DE VOTE	VOTE
6e	6e	9	7	PS-RGA	CALANDRA	CG	Vnr	-	Création d'une maison de santé pluri professionnelle	LE GUEN	25-mars-13	Adopté (amendé oralement)
6e	6e	10		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CG	Vnr	-	Maintien des urgences de l'Hôtel-Dieu	LE GUEN	25-mars-13	Rejeté
6e	6e	11		PCF-PG	SIMONNET, ARROUZE	CG	Vnr	-	Aide aux grands adolescents et jeunes majeurs de Paris	LEVY	25-mars-13	Retiré
6e	6e	12	8	PCF-PG	BROSSAT, BIDARD	CG	Vnr	-	Accueil de jour et de proximité au 42 rue Oberkampff (11e)	TROSTIANSKY	25-mars-13	Adopté
6e	6e	13	9	PS-RGA	BLOCHE	CG	Vnr	-	Accueil de jour et de proximité au 42 rue Oberkampff (11e)	TROSTIANSKY	25-mars-13	Adopté

Annex n° 2 - Tableau des votes des groupes politiques.

Déposé en	Commission	n° OJ	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG Vnr	A	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMP-PA		UNITÉ
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
2e	2e	1	UMP-PA	MONTANDON	CG V		DDEEE S 41 G	Forum de l'emploi dans le 12e arrondissement	SAUTTER	Rejeté	X			X							
1e	2e	2	Exécutif		CG V		DDEEE S 52 G	Situation des salariés de PSA	SAUTTER	Adopté (amendé oralement)					X					X	
					CG		DDEEE S 52 G			Adopté								X		X	
2e	2e	3	PCF-PG	SIMONNET	CG Vnr		-	Recours aux stagiaires sur des emplois permanents	SAUTTER	Retiré											
	2e	3bis	Exécutif		CG Vnr			Relatif aux stages à la Ville de Paris		Adopté											X
2e	2e	4	UMP-PA	GIANNESINI	CG Vnr		-	Evolution du Comité Parisien pour l'Emploi	SAUTTER	Rejeté	X			X							
2e	2e	5	UMP-PA	KUSTER, DUBUS	CG Vnr		-	Dispositif ADAM	VERON	Rejeté	X			X			X				
					CG		DPP 1G			Adopté							X				
6e	6e	6	UMP-PA	GOASGUEN, DEBRE, GAZI, GABORIAUD...	CG Vnr		-	Club "jardin des poètes"	CAPELLE	Rejeté	X			X			X				
1e	6e	7	UMP-PA	MONTANDON	CG Vnr		-	Diffusion d'information sur l'attribution de la taxe d'apprentissage et des 10 % déduits de la contribution AGEIPH au bénéfice des associations œuvrant pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap	DUBARRY	Rejeté	X			X			X				
6e	6e	8	PS-RGA	LEPETIT, KLUGMAN, GACHET	CG Vnr		-	Création d'une structure de santé en exercice regroupé sur la ZAC Clichy-Batignolles	LE GUEN	Adopté											X
6e	6e	9	PS-RGA	CALANDRA	CG Vnr		-	Création d'une maison de santé pluri professionnelle	LE GUEN	Adopté (amendé oralement)											X
6e	6e	10	PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CG Vnr		-	Maintien des urgences de l'Hôtel-Dieu	LE GUEN	Rejeté						X					
6e	6e	11	PCF-PG	SIMONNET, ARROUZE	CG Vnr		-	Aide aux grands adolescents et jeunes majeurs de Paris	LEVY	Retiré											
6e	6e	12	PCF-PG	BROSSAT, BIDARD	CG Vnr		-	Accueil de jour et de proximité au 42 rue Oberkampf (11e)	TROSTIANSKY	Adopté											X
6e	6e	13	PS-RGA	BLOCHE	CG Vnr		-	Accueil de jour et de proximité au 42 rue Oberkampf (11e)	TROSTIANSKY	Adopté											X